

HORIZONS

Magazine mensuel

N 49 / Août / 2024



**Le nouveau mandat présidentiel:
Priorité aux jeunes et à la bonne gouvernance**



5

Investiture du Président de la République : Le changement dans la continuité

**Election présidentielle du 29 juin 2024 :
Dépouillement et publication
automatiques des procès-verbaux de vote**

**Présidentielle du 29 juin :
Les autres candidats félicitent le président élu**

**Programme du Président :
En première ligne, la jeunesse**

Le choix du bien-vivre et du vivre-ensemble

**Présidentielles 2024 :
Témoignages d'observateurs nationaux
et internationaux**

**L'investiture du Président de la République,
largement commentée par les personnalités
étrangères présentes à l'événement**

**Investiture du Président réélu :
Sens et portée du serment**

**Citoyens de nos wilayas intérieures:
L'investiture du Président pour un deuxième mandat ou la
nécessité d'achever les projets de développement entamés**

HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence
Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Moctar Malal Dia,
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Khalilou Diagana

Secrétaire de Rédaction
Abderrahmane Ould Cheikh

Chef Desk Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou
Tel : +(222) 47 00 00 55
had.mac@gmail.com

Photographe : Ahmed O. Beyah

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40
Fax : 45 25 55 20
Email : chaabrim@gmail.com
amiakhbar@gmail.com
B.P : 371 / 467



Direction Commerciale :
Tél. 45 25 27 77
Email : dgsami@yahoo.fr

IPG Édité par l'Agence Mauritanienne d'Information
HORIZONS
Magazine mensuel N 49 / Août / 2024



EDITORIAL

Le pacte de confiance renouvelé

Le Peuple mauritanien vient, il y a un mois, de renouveler sa confiance à Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, en vertu d'un nouveau pacte de qui le lie au peuple avec cette même foi et cette même volonté de poursuivre l'émergence d'une Mauritanie forte, ambitieuse, riche de ses incommensurables potentialités et avide de progrès et de prospérité ; une Mauritanie plus unie que jamais et résolument tournée vers l'avenir. La maturité politique qui a empreint les dernières élections présidentielles que couronne aujourd'hui l'investiture du Président de la République pour un second mandat, fruit d'un large plébiscite, permet désormais d'inaugurer une nouvelle ère incarnée par les valeurs républicaines de paix, d'unité, de justice et de cohésion. Tant il est vrai que la sauvegarde de la cohésion nationale ne saura perdurer qu'au moyen du renouvellement et de la consolidation du vouloir vivre collectif où seront bannis les fléaux de la haine, du repli clivant, de l'intolérance et de toutes les antivaleurs qui minent le développement du pays.

Officiellement investi jeudi 1^{er} août devant la Cour constitutionnelle, le Président de la République a mandat de présider à la destinée du pays et, à ce titre, il est le Président de tous les Mauritaniens sans exclusive comme il a eu à le réaffirmer et comme il l'a du reste prouvé au cours de son premier quinquennat.

Nul doute qu'il s'emploiera avec force et agira de telle sorte que ses actes prennent en compte les intérêts de l'ensemble des Mauritaniens sans se départir de son inclination naturelle à privilégier les plus défavorisés. L'une de ses plus importantes missions sera de préserver les grands acquis du pays dont le plus insigne réside dans le raffermissement progressif de son expérience démocratique. La cérémonie d'investiture représente, à cet effet, le meilleur symbole de cette évolution. Le fondement de la démocratie demeure la légitimité populaire de la dévolution du pouvoir, la garantie de l'intégrité du vote étant la condition de base d'un jeu démocratique authentique et le gage de la paix et la stabilité des institutions. Cependant, nous devons avoir conscience que l'organisation de bonnes élections est une condition nécessaire mais non suffisante pour la paix et la stabilité dans un pays. Elle a toujours besoin d'être confortée par une gouvernance susceptible de mettre en valeur toutes les promesses de l'idéal démocratique.

Immense est la tâche qui attend donc le Président de la République et dont il mesure certainement l'ampleur avec discernement. Grandes sont aussi les attentes légitimes qu'évoque cet ultime mandat dans l'esprit de chaque Mauritanien afin que le rêve commun à tous les fils du pays de voir la Mauritanie élevée dans toute sa splendeur devienne une réalité : Le rêve, durant le prochain quinquennat, dans le droit fil des prouesses accomplies au cours des cinq précédentes années, de parachever l'avènement d'une Mauritanie plus unie, mieux sécurisé et plus prospère.

Les chantiers sont multiples et énormes comme ceux du renforcement de la gouvernance éthique par la promotion des compétences, l'exigence de probité et de moralité, la magnificence des règles et principes du mérite et la poursuite de la lutte acharnée contre la prévalence des pratiques de concussion, de gabegie et de corruption. Le chantier social qui occupe une place prépondérante dans l'agenda transformationnel du Président de la République et qui a d'ailleurs été au centre de son action au cours du mandat précédent demeurera sans doute un axe majeur de l'action publique au travers de l'intensification du combat contre la pauvreté et l'exclusion. A l'an III de l'école républicaine, le champ du capital humain requerra également toute l'attention des décideurs pour construire une nouvelle génération armée du savoir nécessaire dans l'air du temps et à l'ère des technologies nouvelles pour répondre aux défis d'un monde où « les richesses grises » prévalent bien sur les ressources financières.

Il serait fastidieux d'énumérer tous les chantiers qui attendent ce second mandat du Président de la République. Toutefois, il est certain que les cinq prochaines années seront émaillées de réalisations bien plus importantes que les précédentes et qu'une nouvelle ère d'espoirs légitimes non déçus se dessine clairement à l'horizon.

La Rédaction



Félicitations

A l'occasion de sa réélection au poste de Président de la République, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et l'ensemble de son personnel félicitent chaleureusement son Excellence, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

Cette réélection témoigne de la confiance renouvelée du peuple mauritanien en sa vision claire, sa capacité et son leadership.

Que son nouveau mandat soit couronné de succès et de prospérité au grand bénéfice de notre nation, en particulier dans ses composantes les plus vulnérables, qui ont constitué sa priorité depuis son accession à la fonction présidentielle.



Présentation du régime de sécurité géré par la CNSS

La CNSS est un EPIC, (Décret 87099 (bis) du 1er juillet 1987), chargée de la gestion du régime de sécurité sociale, institué par la loi n° 67.039 du 03 février 1967 et ses textes d'application

Le régime couvre les branches suivantes :

- Risques professionnels (accidents du travail et des maladies professionnelles) qui comprend principalement, les soins médicaux, les rentes victimes, les rentes de survivants, les allocations d'incapacité, les indemnités journalières d'accidents ;
- pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès qui comprend principalement les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants et les allocations de vieillesse ;
- prestations familiales qui comprend principalement les allocations familiales, les allocations pré-natales, les primes à la naissance et les indemnités journalières de maternité.

Population couverte :

Le régime de sécurité sociale couvre :

- Les travailleurs régis par le code du travail ou par le code de la marine marchande ;
- Les contractuels et le personnel non permanent de l'Etat ;
- Les élèves des écoles professionnelles ;
- Les stagiaires et apprentis ;
- Les travailleurs domestiques ;
- Les travailleurs temporaires et occasionnels

Sources de Financement :

Les sources de financement du régime, telles que fixées par les textes en vigueur, sont constituées essentiellement :

Y Des cotisations patronales (13%) et ouvrière (1%). Ces cotisations sont prélevées sur un salaire mensuel plafonné à 15 000 MRU et ne pouvant être inférieur au SMIG, qui est actuellement de 4 500 MRU par mois ;

Y Des majorations de retard ;
Du produit de placements.

Organisation Administrative

La CNSS est administrée par un Conseil d'Administration tripartite composé de 15 membres répartis, à parité égale entre l'Etat, le Patronat et les Centrales Syndicales. Elle est gérée par un Directeur Général, nommé en Conseil des Ministres et assisté d'un Directeur Général Adjoint, nommé dans les mêmes conditions.

La CNSS est présente sur l'ensemble du territoire national avec des directions et agences dans l'ensemble des wilayas

Coopération :

Organismes auxquels la CNSS est affiliée :

Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) ;

- Membre du bureau de liaison AISS (Afrique du Nord) :

- CIPRES : membre observateur
- Association Arabe de la Sécurité Sociale (Membre du Bureau Exécutif) ;
- Inter Africaine de la Prévention des Risques Professionnel.

Partenaires :

- Bureau International du Travail (BIT)

- Caisses Sous régionales (Sénégal, Mali, Maroc.)

- CDG du Maroc

- CNAM de Mauritanie

- ONMT de Mauritanie

Conventions de Sécurité Sociale :

- France, Sénégal, Mali

- Maroc, Algérie Tunisie, en cours

Investiture du Président de la République :

Le changement dans la continuité

Premier août 2024. Une date qui entre dans l'histoire politique de la Mauritanie, l'Histoire, tout court, comme celle de l'Investiture du Président de la République, Son Excellence Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani réélu à la tête du pays pour les cinq prochaines années. Le second mandat s'inscrira dans la continuité du programme Taahoudati (2019-2024) réalisé à 100%.

Le Président élu, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a prêté serment, comme Président de la République Islamique de Mauritanie pour un mandat de cinq ans. C'était jeudi 1er août 2024, au Centre international des conférences «Al Mourabitoun» de Nouakchott, au cours d'une séance publique du Conseil constitutionnel présidée par M. Diallo Mamadou Bathia, en présence du bureau de l'Assemblée nationale, dirigé par M. Mohamed Bamba Meguett et de nombreux chefs d'Etat ou de gouvernement ainsi que de ministres représentants des pays frères et amis.

Le Président de la République, Son Excellence M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a prononcé un important discours lors de la cérémonie d'investiture organisée dans un palais des congrès qui a refusé du monde.

Voici le discours du Président :

« Au nom d'Allah, le Miséricordieux, le très Miséricordieux,
Que les prières d'Allah soient sur son honorable Prophète,
Excellences, Chefs d'Etat et de gouvernement.
Excellence Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,
Monsieur le chef de file de l'institution de l'Opposition Démocratique,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil constitutionnel,
Mesdames et Messieurs les responsables et membres des institutions constitutionnelles,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques et consulaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales,
Mesdames et Messieurs les invités,
Chers citoyens,
J'ai le grand plaisir et l'honneur d'accueillir, en mon nom propre et au nom du peuple mauritanien, mes frères, Leurs Excellences, Chefs d'Etat et Chefs de Délégation, de les remercier pour leur



participation à cet événement marquant dans le renouveau du cycle de la vie démocratique dans notre pays, et d'exprimer ma grande fierté et mon appréciation pour la signification de leur présence aujourd'hui dans la consolidation des relations de fraternité, d'amitié et de coopération que nous entretiens depuis longtemps avec eux.

L'investiture est un « événement marquant dans le renouveau du cycle de la vie démocratique dans notre pays »

Je voudrais également remercier et féliciter le peuple mauritanien, créateur de cet événement majeur, pour la confiance qu'il m'a accordée à travers des élections transparentes et sans heurts, qui ont confirmé la maturité de notre expérience démocratique et l'attachement de nos concitoyens à l'Etat de droit et aux institutions.

Je remercie tous ceux qui ont voté pour moi et m'ont élu pour un nouveau mandat, et j'espère que je serai à la hauteur de leur confiance et de

leur bonne foi.

Je remercie également ceux qui ont voté pour d'autres candidats, car je comprends que leurs choix ont pu exprimer un sentiment d'inadéquation ou d'insuffisance de ma part, que je m'efforcerai de corriger avec l'aide et la force d'Allah.

Je suis le Président de tous les Mauritaniens, quelles que soient leur vision et leur position, j'en suis responsable, et devant eux tous, je suis responsable de leurs espoirs et de leurs aspirations légitimes, que je m'efforcerai de satisfaire.

Je tiens à saluer le professionnalisme et l'efficacité de nos organes électoraux, tout en saluant le rôle constructif joué par les forces vives de notre société, les partis politiques, la société civile et les leaders d'opinion pour assurer le bon déroulement et la transparence de cette élection présidentielle. Je tiens également à remercier tous les candidats pour leur contribution à la bonne organisation de



ces élections et leur participation à l'élévation du niveau du débat et à la diversification des options offertes aux citoyens.

Les différences dans les visions et programmes, au demeurant compatibles avec les valeurs d'une action politique responsable qui préserve les grands impératifs nationaux que sont la sécurité, l'unité nationale et la cohésion sociale, sont un facteur d'enrichissement et de maturité de la vie politique dans les systèmes démocratiques.

Chers concitoyens,

Je suis fier et reconnaissant de votre confiance, de votre soutien et de votre accompagnement tout au long du mandat écoulé, au cours duquel nous avons pu, par la grâce d'Allah et avec votre soutien, jeter les bases d'une transition sûre de notre pays vers un avenir meilleur à travers les réalisations que nous avons faites ensemble et dont l'impact positif a été ressenti par les citoyens dans leur vie quotidienne à différents niveaux, tels que la sécurité et la stabilité, la préservation de l'unité nationale, l'apaisement de la vie politique, la lutte contre la pauvreté, l'injustice et l'exclusion, le soutien aux couches sociales les plus vulnérables, l'amélioration de l'accès aux services de base, l'instauration de l'Ecole républicaine, le renforcement des infrastructures, la diversification de l'économie et l'appui aux secteurs productifs et, d'une manière générale, l'instauration d'un développement global et durable.

Renforcer ces acquis et en faire un socle pour édifier l'État auquel nous aspirons tous, un État de droit, de sécurité et de développement, nécessite d'accélérer la mise en œuvre de notre programme, que vous avez approuvé, lui donnant la force d'un contrat électoral.

Pour moi, ce programme n'est pas un simple document élaboré à des fins de campagne électorale, mais un contrat et un engagement que je m'efforcerai à honorer.

Je vous invite tous, partis politiques, leaders d'opinion, société civile et autres forces vives, à conjuguer les efforts pour participer à la mise en œuvre rigoureuse et efficace de ce programme afin d'assurer la réalisation de tous ses buts et objectifs.

Chers concitoyens,

Conformément aux dispositions de ce programme, j'accorderai la priorité à la garantie de la sécurité et de la stabilité, base et condition indispensables à la réalisation de tout programme de développement. Dans ce contexte, nous mo-

biliserons tous les efforts et toutes les ressources pour mettre en œuvre rigoureusement les différents volets de notre stratégie de sécurité intégrée, et nous nous opposerons fermement et vigoureusement à tout ce qui pourrait porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de notre pays.

Je m'emploierai également à consolider l'unité nationale et la cohésion sociale en luttant contre tous les facteurs de division et de discorde qui se nourrissent de faux stéréotypes tels que la stratification sociale surannée, le tribalisme et le clanisme, et en cherchant à consacrer l'égalité de tous en dignité, en droits et en devoirs, ainsi qu'une répartition plus équitable des richesses et des opportunités.

Notre cohésion sociale et notre unité nationale sont notre digue de protection et notre forteresse imprenable face à tous les défis, et nous n'accepterons jamais de les compromettre, quelles que soient les circonstances, et quiconque pense qu'il peut, d'une manière ou d'une autre et sous quelque bannière que ce soit, porter atteinte à notre unité et à notre cohésion sociale, se trompe lourdement.

Citoyennes, citoyens,

J'ai souligné à maintes reprises que cette mission serait menée par les jeunes et pour les jeunes, et je le réaffirme aujourd'hui.

Oui, ce sera un mandat de la jeunesse, parce que la jeunesse est l'espoir de notre Nation, sa force, son présent et son avenir, et il n'y a pas d'espoir pour une Nation qui ignore sa jeunesse, laissant ses énergies hors des voies de l'éducation, de la formation, de l'intégration et de la participation.

Nous consacrerons toutes nos politiques publiques à la lutte contre le chômage, à l'éducation, à la formation et à l'intégration des jeunes, de tous les jeunes, quels que soient leurs parcours.

Parmi beaucoup d'autres choses, nous œuvrerons à la mise en place d'une administration dotée des ressources nécessaires et de larges compétences pour traiter les questions de jeunesse dans toutes leurs dimensions, ainsi qu'à la création d'un mécanisme tendant à organiser un service civil volontaire qui contribue à encadrer, former et inculquer les valeurs de la fraternité et de la citoyenneté.

Parce que l'efficacité des politiques publiques au service de la jeunesse et des citoyens en général dépend de la bonne gouvernance, notre lutte contre la corruption sera décisive et implacable.

Il n'y a pas de développement, pas de justice, pas d'équité avec la corruption, et donc pas de tolérance à son égard.

La lutte contre la gabegie, la corruption et la mauvaise gestion est l'affaire de tous, c'est le combat des appareils administratif et judiciaire, la lutte des organes de contrôle et d'inspection, la lutte de l'élite intellectuelle, des leaders d'opinion, de la société civile, de la presse et des hommes d'influence au sein de la société, et ce combat ne peut être gagné de manière décisive que grâce aux efforts concertés de tous.

Notre politique de lutte contre la gabegie s'inscrira dans une stratégie plus large visant à réformer et à moderniser l'administration, à la rapprocher du citoyen et en améliorer les services.

Nous sommes conscients que les réformes profondes qui nécessitent un changement d'approches, de mentalités, de comportements et de mécanismes de travail se heurtent souvent à de fortes résistances sociales et administratives, et nous sommes tous tenus d'œuvrer pour éviter que ces résistances ne freinent la dynamique de la réforme ou ne l'empêchent d'atteindre ses objectifs.

Chers compatriotes.

Nous continuerons à soutenir les programmes et projets de filets sociaux de sécurité afin d'améliorer leur qualité et leurs critères de ciblage et de renforcer leur diversité et leur inclusivité, comme l'un des piliers de notre guerre contre la pauvreté, l'injustice et l'exclusion.

Nous placerons la réhabilitation et la promotion du capital humain en tête de nos priorités dans la prochaine phase et, dans ce contexte, nous poursuivrons le projet d'École républicaine et soutiendrons le système éducatif en élargissant l'offre, en augmentant les taux d'accès, en améliorant la capacité d'absorption et en œuvrant à la diversification et à l'élargissement de l'offre de formation professionnelle et universitaire.

Il n'y a rien de plus efficace que l'éducation, la formation et la réhabilitation

pour améliorer la vie de l'individu et de la société.

Nous travaillerons également à l'amélioration significative de la qualité et de l'accessibilité des services publics de base tels que l'eau, l'électricité et la couverture santé, ainsi qu'à la lutte contre l'inflation et la vie chère, et à tout ce qui contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens.

Tout cela suppose d'entreprendre les réformes nécessaires pour préserver les grands équilibres économiques et diversifier l'économie, en privilégiant les secteurs productifs, en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, ce que nous nous efforcerons de faire avec l'aide d'Allah, en utilisant toutes nos ressources naturelles de manière sage et rationnelle.

Chers concitoyens,

Nous continuerons à renforcer notre système démocratique en œuvrant à la consolidation du principe de la séparation des pouvoirs, à l'amélioration de leur indépendance et au renforcement du fonctionnement harmonieux des institutions constitutionnelles, ainsi qu'à l'amélioration continue des capacités et des mécanismes des organes de contrôle des élections.

Je continuerai également à adhérer au principe d'ouverture, de sérénité politique, de consultation, de discussion et de main toujours tendue à toutes les composantes de l'échiquier politique, car je suis convaincu qu'il s'agit de la bonne approche dans la gestion des affaires publiques.

C'est pourquoi l'organisation d'un dialogue inclusif à travers le spectre politique était un volet important de mon programme électoral.

Nous voulons que ce dialogue soit inclusif, franc et responsable, qu'il n'exclue personne et qu'il n'écarte aucune question fondamentale. Nous voulons également qu'il s'agisse d'un dialogue dans lequel les parties concernées s'élèvent au-dessus de la surenchère, des querelles stériles et de la recherche d'acquis personnels ou partisans étroits au détriment de l'intérêt public.

Je suis convaincu qu'il en sera ainsi, compte tenu de la conscience, de la maturité, de la responsabilité et de l'attachement aux intérêts suprêmes du pays de notre élite politique.



Sur le plan extérieur, nous continuerons à adopter une diplomatie active fondée sur les principes de bon voisinage, de respect mutuel, de coopération constructive et d'attachement aux valeurs de paix, de sécurité et de fraternité entre les peuples du monde.

Nous ne ménagerons aucun effort pour contribuer fortement à l'intégration économique du continent africain, à la préservation de sa sécurité et de sa stabilité, et à la réalisation de l'ensemble des objectifs de l'Agenda 2063.

Nous resterons, comme nous l'avons été historiquement, des défenseurs de la paix, de la fraternité et de l'unité et un trait d'union entre les mondes arabe et africain, cherchant toujours à renforcer les liens d'amitié avec les différents ensembles continentaux, en particulier ceux avec lesquels nous partageons des liens historiques et des intérêts communs.

Chers compatriotes,

Les défis auxquels nous sommes confrontés sur la voie de la construction de la Mauritanie que nous voulons tous et la gravité des crises interdépendantes qui secouent le monde qui nous entoure, notamment les crises sécuritaires, économiques et environnementales, nous obligent à rester unis comme un seul homme ou comme une structure solide dont les parties se renforcent mutuellement.

Ce n'est qu'ainsi que nos objectifs seront réellement à notre portée, alors unissons-nous et retroussons nos manches, et avec l'aide d'Allah, nous obtiendrons le pays que nous désirons tous.

Longue vie à tous et vive la Mauritanie, une Mauritanie libre, sûre et prospère. Merci et que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous.»

L'investiture, un moment solennel

Maître de cérémonie de ce moment important dans la vie d'une Nation qu'est l'investiture du Président de la République, le président du Conseil Constitutionnel avait prononcé un discours dans lequel se sont mêlés le rituel de l'investiture (rappel de son déroulé habituel avec des sentiments et observations personnels sur le candidat investi faisant ressortir quelques pans importants de sa vie professionnelle tant au plan militaire que civil).

Le président du Conseil constitutionnel a ainsi rappelé quelques-unes des vertus et qualités de l'homme que les Mauritaniens ont choisi, le 29 juin dernier, pour continuer à présider à leur destinée durant les cinq prochaines années, disant que la première de ces qualités « est son engagement en faveur de la Nation, en tant qu'officier de l'armée nationale, d'abord, et comme Président de la République, ensuite, accomplissant, dans leur plénitude, les lourdes charges qu'implique une telle responsabilité. »

L'investiture, c'était l'Évènement que tous les Mauritaniens attendaient depuis que le verdict des urnes a donné le candidat Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani gagnant, le 29 juin dernier, et que le Conseil constitutionnel a confirmé ce que la réalité du rapport de forces politique entre partis de la majorité et de l'opposition avait délivré comme message allant dans le sens de la continuité de l'action entamée en 2019, dès le début du premier quinquennat.

Ouverte par la lecture de versets du Saint Coran, cette séance publique du Conseil constitutionnel s'est ensuite poursuivie suivant le déroulé habituellement convenu en pareille circonstance.

Le président du Conseil constitutionnel a d'abord appelé la secrétaire générale du Conseil, Mme Bneta Mint El Khaless, à présenter deux délibérations du Conseil constitutionnel relatives à la tenue d'une séance publique du Conseil hors de son siège, conformément à la Constitution, pour tenir cette cérémonie d'investiture du Président de la République, et à la délibération du Conseil constitutionnel concernant les résultats de l'élection présidentielle du 29 juin 2024.

Le moment tant attendu a été l'annonce solennelle de l'installation de M. Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani en sa qualité de Président de la République Islamique de Mauritanie avant de l'inviter à prêter le serment constitutionnel, devant le Conseil, conformément aux articles 26 et 28 de la Constitution de 1991 telle qu'amendée en 2006 et 2012 : « Je jure par Allah le Tout-Puissant de bien et fidèlement remplir mes fonctions, d'observer les dispositions de la Constitution et des lois de la République Islamique de Mauritanie, de sauvegarder les intérêts du peuple mauritanien, de préserver l'indépendance et la souveraineté du pays, l'unité de la nation et son intégrité territoriale.

Je jure devant Allah le Tout-Puissant que je ne prendrai ni ne soutiendrai, directement ou indirectement, aucune initiative qui conduirait à la révision des dispositions constitutionnelles relatives à la durée du mandat du Président de la République de Mauritanie et les conditions de son renouvellement contenues dans les articles 26 et 28 de la Constitution.

Après la prestation de serment, le président du Conseil Constitutionnel a remis au Président de la



République, Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, le Grand Ordre du Mérite National Mauritanien, au son de l'hymne national. Cette étape de l'investiture a été suivie par 21 coups de canon tirés par des éléments de l'armée nationale en l'honneur du président de la République.

Les grands axes du quinquennat 2024-2029

Le discours prononcé par M. Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, désormais réinstallé officiellement dans ses fonctions de Président de la République, rappelait les grandes lignes de son programme électoral, qui repose sur l'édification d'un Etat de justice et d'équité, la lutte contre la corruption, l'autonomisation des jeunes et leur implication dans les différents domaines de développement. Certes, il s'agit de la préservation des acquis de la mise en œuvre, exécutée à 100% du programme « Taahoudati » du premier mandat, mais c'est surtout que l'Avenir et les ambitions formulées par Son Excellence pour le quinquennat qui commence porte cette vision stratégique qui place la jeunesse au centre des préoccupations d'ici 2029.

Le nouveau « contrat social » concerne tous les Mauritaniens, sans exclusive. Il rappelle que Son Excellence le Président de la République Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani reste fidèle à des principes de base qui fondent sa politique : sécurité, unité nationale, cohésion sociale, solidarité, lutte contre la corruption, redistribution des fruits de la croissance, ouverture et apaisement. Et, pour dire vrai, il n'y a pas de tels pour garantir le succès du mandat des jeunes qui commence.

Sneiba Mohamed

Election présidentielle du 29 juin 2024 :

Dépouillement et publication automatiques des procès-verbaux de vote

Mohamed Abderrahmane O. Mohamed Yehdhib

La récente élection présidentielle en Mauritanie a été unanimement considérée parmi les plus transparentes et les plus crédibles consultations électorales nationales par toutes les parties impliquées, autorités électorales, candidats et leurs mandataires et les observateurs internationaux et locaux.

Elle est le fruit d'une préparation minutieuse de la part de l'autorité en charge de son organisation, à savoir la Commission Electorale Nationale et Indépendante (CENI) et d'un partenariat solide entre tous les acteurs.

Après avoir tiré les leçons des forces et échecs des élections législatives, régionales et municipales de 2013, la CENI, armée d'une volonté politique réelle et d'un partenariat solide avec l'ensemble des acteurs politiques, s'est engagée dans la préparation de la liste électorale. Cela a permis une révision couronnée par une augmentation de 8 % du fichier électoral. Habituellement, ce taux se situe autour de 5 à 6 pour cent.

Selon le porte-parole de la CENI, M. Taghiyullah Ledhem, la CENI a ouvert, immédiatement après l'achèvement de la révision électorale, la voie aux recours et a procédé à la satisfaction des doléances des partenaires dans le respect de la loi.

Cela a pour résultat l'organisation d'une élection présidentielle régulière, saluée par tous les observateurs locaux et internationaux et six des sept candidats ayant participé à la course présidentielle.

Après avoir constaté la parfaite organisation de l'opération au niveau des 4503 bureaux de vote sur le plan national et dans huit pays où résident de fortes concentrations des Mauritaniens, d'une part, et de l'absence des recours de la part des candidats, d'autre part, le conseil constitutionnel a, aussitôt, validé les résultats soumis par la CENI.

My CENI : moyen de sécurisé et automatisé de dépouillement des résultats

L'élément déterminant dans l'organisation de l'élection présidentielle couronnée d'un brillant succès et objet d'une reconnaissance avérée du paysage politique national, des observateurs, des médias étrangers et du citoyen mauritanien lambda. Il s'agit d'une application informatique d'une haute technicité diligentée par des cadres mauritaniens aguerris. Elle est sécurisée contre les attaques et le sabotage que subissent habituellement les sites électroniques.

La performance de My CENI résulte dans la collecte et la publication des procès-verbaux des bureaux automatiquement et sans intervention de



qui que ce soit et ce en toute la transparence et neutralité.

Les responsables de la CENI reçoivent les résultats des opérations de vote au même titre que n'importe qu'elle autre personne.

En se dotant de cette plateforme, la CENI est désormais sûre de la solidité des résultats de ses opérations électorales et se vante d'avoir barré la voie à ceux qui dénoncent souvent un hold-up électoral face à tout échec.

De plus, la commission électorale nationale indépendante, créée sur la base d'un consensus politique, dispose de tous les PV de tous les bureaux électoraux, avec des résultats clairs, signés par tous les représentants de l'opposition.

Les observateurs nationaux et internationaux, qui ont sillonné librement toute la Mauritanie, qui ont visité, sans prévenir, des centaines de bureaux, n'ont signalé aucun manquement au bon déroulement de cette consultation.

Trois missions internationales d'observation électorale, dépêchées par l'Union Africaine (UA), la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), estiment que les élections se sont généralement déroulées dans un climat apaisé et de manière transparente.

Commentant l'opération, le chef de la mission de l'UA, M. M. Domitien Ndayizeye, ancien Président de la République du Burundi, a indiqué que l'élection s'est déroulée dans un environnement sociopo-

litique global apaisé, sans incidents majeurs notés, sur l'ensemble du territoire.

« Toutefois, malgré le renforcement des compétences de la CENI, l'opposition laisse planer un doute sur le fichier électoral », a déclaré le chef de la mission de l'UA.

Il poursuit en soulignant que la mission de 27 observateurs qu'il conduit, a couvert 242 bureaux répartis dans les wilayas de l'Assaba, de Dakhlet-Nouadhibou, du Gorgol, du Guidimakha, du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi, de Nouakchott Nord, de Nouakchott Ouest, de Nouakchott Sud et du Trarza. Par ailleurs, la mission de l'UA a constaté que les mandataires des candidats ont pu mener à bien leur mandat le jour du vote, dans la majorité des cas. Il a précisé la présence en moyenne de 3 à 4 mandataires, dont ceux du Président candidat et de ses challengers Biram et de Tawassoul plus parfois l'un des autres candidats en lice de manière aléatoire.

S'agissant du dépouillement, l'ancien président burundais a déclaré qu'il s'est fait en présence des observateurs. De plus, les mandataires des candidats ont reçu des procès-verbaux signés dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités, a-t-il noté.

Pour sa part, le chef de la mission de la CEN-SAD, M. Ayassor Tchambakou, ancien de la CENI du Togo, a souligné qu'en dépit du contexte sécuritaire sous-régional difficile auquel la Mauritanie fait désormais exception, le scrutin s'est déroulé dans la paix et dans un climat politique apaisé.



Présentation

SOGECO Mauritanie, opérateur logistique de référence depuis 1972, est un acteur clé dans le secteur logistique en Mauritanie. Spécialisée dans les solutions logistiques intégrées, SOGECO offre une large gamme de services, notamment les services d'agence maritime, les opérations portuaires, l'entreposage, la gestion de corridor, les services pour l'industrie pétrolière et gazière, la logistique, le fret aérien, l'accueil, l'assistance pour le change et le dédouanement. Travaillant en étroite collaboration avec des entreprises d'expédition mondiales, SOGECO se distingue par son engagement envers l'innovation et la satisfaction client.

Présente dans les ports de Nouakchott, Nouadhibou et Ndiago, SOGECO joue un rôle central dans l'industrie logistique mauritanienne. L'entreprise met l'accent sur la qualité et la sécurité, ayant numérisé ses outils pour bénéficier des plateformes mondiales et rester à jour avec les tendances de l'industrie.

Avec plus de 400 employés, SOGECO promeut la diversité et l'inclusivité. L'entreprise forme également de futurs managers logistiques en partenariat avec l'Université de Nouakchott et soutient des initiatives locales pour l'éducation des enfants et les droits des femmes.

SOGECO est également reconnue pour ses engagements en matière de durabilité, équilibrant les avantages écologiques et économiques.

SOGECO célèbre l'an 1 du succès logistique du projet Grand Tariq-Almeyim (GTA) - AGL - Africa Global Logistics (aglgroup.com)
<https://www.infoplus.mr/fr/node/1559>





La mission a salué les efforts du gouvernement et de la CENI pour l'organisation réussie du scrutin. M. Ayassor a invité les acteurs à œuvrer au maintien du climat de sérénité et de responsabilité, et à recourir, le cas échéant, aux voies légales pour toutes les réclamations à l'effet de consolider le processus démocratique et la stabilité de la Mauritanie.

Ci-après la délibération du Conseil Constitutionnel :
"Délibération N°2024/004/Election présidentielle du 03 Juillet 2024 portant proclamation des résultats définitifs de l'élection du Président de la République.

Le Conseil Constitutionnel :

Vu la Constitution du 20 Juillet 1991 révisée, notamment ses articles 83 et 84;

Vu l'Ordonnance n°92-04 du 18 février 1992 portant loi organique relative au Conseil Constitutionnel ;

Vu la loi organique n° 2019-026 du 10 juin 2019 modifiant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 91-027 du 7 Octobre 1991 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République, modifiée ;

Vu la Loi N° 2021-016 modifiant certaines dispositions de la Loi N° 61-112 en date 12 Juin 1961 modifiée portant Code de la Nationalité ;

Vu le décret n° 2012-278 du 17 décembre 2012 fixant les modalités de la campagne électorale et des opérations de vote pour l'élections présidentielle ;

Vu le décret N° 2024/77 en date du 19 Avril 2024 portant convocation du collège électoral à l'élection présidentielle du 29 Juin 2024 ;

Vu le décret n° 2012-284 du 26 Décembre 2012 portant application de la loi Organique 009-022 du 2 avril 2009 fixant dispositions spéciales relatives au vote des Mauritiens établis à l'étranger ;

Vu le règlement n°002/PE/CC/ du 5 août 1997 complétant les procédures suivies devant le Conseil Constitutionnel pour l'élection du Président de la République ;

Vu la délibération n°01/2024/ du Conseil Constitutionnel en date du 22 avril 2024 relative au formu-

laire de déclaration de candidature à la Présidence de la République ;

Vu la délibération n°02/2024/ du Conseil Constitutionnel en date du 16/05/2024 portant établissement de la liste provisoire des candidats à l'élection présidentielle du 29 Juin 2024 ;

Vu les décisions 001-002-003-004-005-006 et 007 en date du 16/05/2024 portant validation des candidatures à l'élection présidentielle 2024 des Messieurs :

Mohamed Cheikh Ghazouani

Mohamed Lemine Mourteji El Wavi

Hamadi Sid'El Moctar Mohamed Abdi

Outouma Antoine Souleime Soumaré

Mamadou Bocar Ba

El Id Mohameden M'Bareck

Biram Dah Aheid

Vu la délibération du Conseil Constitutionnel n°03/2014 en date du 20/05/2024 relative à l'établissement de la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle du 29 Juin 2024 ;

Vu les résultats provisoires consignés dans le procès-verbal établi par la Commission Nationale Électorale Indépendante (CENI), transmis au Conseil Constitutionnel par courrier en date du 01 Juillet 2024 ;

Considérant qu'à l'issue du délai réglementaire de recours, aucune requête n'a été adressée au Conseil constitutionnel ;

Après vérification de tous les procès-verbaux des Moughataas et circonscriptions électorales pour les Mauritiens établis à l'étranger, remis au Conseil Constitutionnel par ses représentants ainsi que leurs rapports d'observation ;

Ayant entendu les rapporteurs,

Après en avoir délibéré,

Proclame les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 1.939.343

Nombre de votants : 1.074.208

Taux de participation : 55,39%

Nombre de bulletins nuls : 53.735

Nombre de bulletins neutres : 31.644

Nombre de suffrages exprimés : 988.829

Ont obtenu :

Mohamed Cheikh EL GHAZOUANI : 554.956 (56,12%)

Mohamed Lemine Mountagi EL Wafi : 9.722 (0,98%)

Hamadi Sid'El Moctar Mohamed Abdi : 126.340 (12,78%)

Outouma Antoine Souleime Soumaré : 20.360 (2,06%)

Mamadou Bocar Ba : 23.617 (2,39%)

El Id Mohameden M'Bareck : 35.288 (3,57%)

Biram Dah Aheid : 218.546 (22,10%)

Considérant que l'article 26 de la Constitution stipule que le candidat qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour est élu Président de la République ;

Considérant que Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani a recueilli au premier tour du scrutin du 29 Juin 2024, plus de la majorité absolue des suffrages exprimés, il y a lieu de le déclarer élu Président de la République Islamique de Mauritanie.

En conséquence, le Conseil Constitutionnel Décide et proclame :

Article premier : Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani est élu Président de la République Islamique de Mauritanie, conformément à l'article 26 de la constitution.

Article 2 : Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani entre en fonction conformément à l'article 29 de la Constitution, à l'expiration du mandat en cours, soit le 02 août 2024

Article 3 : La Présente décision sera publiée au journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie ;

Délibéré par le Conseil Constitutionnel dans sa séance du 03 Juillet 2024 en présence du président, M. Diallo Mamadou Bathia et les membres : Aïchétou Mint Decheg, Ahmed Vall Ould M'Bareck, Ahmed Ould Ahmed Djibaba, Bilal Ould Dick, Hawa Tandia, Ikebrou Mohamed Sedigh et Ghaly Mahmoud.

Le Rapporteur : Ahmed Vall Ould M'Bareck

Le Président : Diallo Mamadou Bathia ».



CMDA S.A.

Compagnie Mauritanienne de Distribution Automobile

الشركة الموريتانية لتوزيع السيارات

Distributeur officiel de Toyota en Mauritanie

Monsieur le Président,

L'ensemble du personnel de CMDA S.A. vous adresse ses plus sincères félicitations pour votre réélection à la présidence de la République Islamique de Mauritanie.

Votre victoire témoigne de la confiance renouvelée que le peuple mauritanien place en vous et en votre vision pour l'avenir de notre pays.

Votre leadership, votre dévouement et vos efforts constants pour le développement économique, social et politique de la Mauritanie ont été reconnus et salués par vos concitoyens.

Nous sommes convaincus que sous votre direction, notre nation continuera à progresser sur la voie de la paix, de la prospérité et de la justice.

En cette occasion spéciale, nous souhaitons également exprimer notre soutien et notre engagement à collaborer avec votre administration pour atteindre les objectifs communs et relever les défis auxquels notre pays fait face.

Que ce nouveau mandat soit marqué par des réalisations encore plus grandes et par la poursuite de vos efforts pour améliorer le bien-être de tous les Mauritaniens.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération et de nos vœux les plus chaleureux pour votre réussite continue.

La Direction de CMDA S.A.



CMDA S.A.



الأصلي الجديد THE NEW ORIGINAL

INTRODUCING THE ALL NEW TOYOTA
LAND CRUISER PRADO



3 ANS DE
GARANTIE
DU FABRICANT

CMDA S.A.

Compagnie Mauritanienne de Distribution Automobile

الشركة الموريتانية لتوزيع السيارات

Distributeur officiel de Toyota en Mauritanie

NOS AGENCES

AGENCE BOUAKHIEF
CONTACT
Tél : +221 20 25 47 00
Mail : cmda.bouakief@cmda.ma

AGENCE BOUAKHIEF
CONTACT
Tél : +221 20 25 47 00
Mail : cmda.bouakief@cmda.ma

وكالتا

AGENCE BOUAKHIEF
CONTACT
Tél : +221 20 25 47 00
Mail : cmda.bouakief@cmda.ma



Présidentielle du 29 juin :

Les autres candidats félicitent le président élu

Par : Sidi Moustapha Ould Bellali

Aussitôt après son élection au premier tour du scrutin présidentiel du 29 juin, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a reçu les félicitations de candidats concurrents. Déclaré vainqueur par la CENI, le Président sortant Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a été proclamé officiellement président réélu par le Conseil constitutionnel. En l'absence de tout recours des six autres candidats, les résultats de cette élection ont été validés par l'institution. C'est ainsi qu'après le candidat Outouma Soumaré, ce fut au tour du candidat de Tawassoul Hamady Sid'El Mokhtar de reconnaître les résultats. Le candidat M. Mohamed Lemine Mourteji El Wavi a également félicité le Président élu, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, suite à sa réélection.

Le Président réélu, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a, au cours de sa première sortie après la proclamation officielle des résultats du scrutin, exprimé sa reconnaissance et sa joie de la confiance dont l'ont investi les Mauriciens en lui renouvelant son mandat. « Le peuple est le seul vainqueur des scrutins et je serai le président de tous les Mauriciens sans exception ni discrimination. »

La main tendue du Président élu

Le Président de la République, Président élu, s'est engagé à poursuivre ce qu'il a appelé l'approche de la main tendue, l'apaisement politique, la concertation et le dialogue avec tous les protagonistes politiques. Il a remercié ses concurrents à l'élection présidentielle ainsi que ses partisans pour la compétition positive et la tranquillité qui ont caractérisées la campagne électorale.

Nécessité de relever les défis auxquels la Mauritanie est confrontée

Le candidat Outouma Soumaré, l'un des sept candidats en lice, a adressé ses félicitations au président réélu Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. M. Outouma Soumaré a souhaité « plein succès » au président réélu pour son nouveau mandat.

M. Soumaré s'est dit encore disponible à « coopérer » avec le président réélu « pour servir la Nation ». Selon un communiqué publié par le candidat Soumaré, celui-ci a assuré le président sortant



qu'il acceptait les résultats provisoires publiés par la Commission électorale indépendante consacrant sa victoire. Il a ajouté cependant que le processus électoral a été entaché d'obstacles ayant empêché le peuple mauritanien d'exprimer librement son opinion et de manière transparente.

Il a insisté auprès du Président sur la nécessité de saisir ce deuxième et dernier mandat pour relever les grands défis auxquels la Mauritanie est confrontée et a annoncé qu'il était prêt, dans le cadre de l'opposition, à offrir sa participation.

D'autre part, il a souligné la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires à l'avenir, dans un esprit de concertation, pour garantir la légitimité et

la crédibilité des prochaines élections. Pour sa part, le président a félicité le Professeur Outouma Soumaré pour la qualité de sa campagne et s'est engagé à travailler avec lui pour le bien de la Mauritanie et des Mauriciens.

Le candidat Mohamed Lemine Mourteji El Wavi, a aussi souhaité au Président de la République plein succès dans sa mission de réalisation du développement de la Mauritanie. C'était lors d'une conférence de presse tenue à Nouakchott : ce n'est, a-t-il dit, qu'après avoir vérifié et examiné les résultats, qu'il a constaté une différence mineure qui ne peut pas remettre en cause la sincérité du scrutin.



Tasiast Mauritanie Limited S.A. félicite Son Excellence le Président, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani pour sa réélection et seconde investiture.

Nous sommes fiers de faire partie de l'industrie minière mauritanienne.



Tasiast a investi dans l'utilisation d'énergies renouvelables afin d'atteindre l'objectif global fixé par Kinross, de réduction des gaz à effet de serre.

La centrale solaire de 34 MW, inaugurée parallèlement à l'achèvement du projet 24k et à l'augmentation de la capacité de production de l'usine, conduira Tasiast vers une production plus durable et de nouveaux succès au bénéfice de l'entreprise ainsi que de tous les Mauritaniens.



L'Excellence en Santé, Sécurité et Environnement



L'une des mines d'or les plus modernes d'Afrique



97% des employés de Tasiast sont mauritaniens



5000 emplois directs et indirects sur la mine de Tasiast



Un réseau de plus de 200 fournisseurs locaux

La patrie est au-dessus de tout

« L'objectif des élections est de montrer un modèle de concurrence positive », avait-il dit avant d'ajouter « ceux qui ont la responsabilité publique doivent être d'un niveau de responsabilité irréprochable. »

Le candidat a appelé tous les politiciens à faire la différence entre les intérêts personnels et publics, soulignant que la patrie est au-dessus de tout.

M. Mohammed Lemine Mourteji Wavi a condamné les émeutes et dénoncé tous ceux qui y ont participé, invitant les jeunes à ne pas obéir aux ordres des saboteurs et demandant l'expulsion des étrangers qui ont participé à ces émeutes.

Pour sa part, le candidat Hamadi Ould Sid Elmotar du parti islamiste Tewas-



soul, a confirmé son acceptation des résultats publiés par la CENI, appelant à œuvrer pour la lutte contre la corruption et le renforcement de l'identité islamique.

Le dirigeant de Tawasoul a eu un entretien téléphonique avec le Président Mohamed Cheikh El Ghazouani, et l'a félicité suite à sa réélection. Le parti Tawasoul a déclaré reconnaître pleinement les résultats du dépouillement des urnes de 2024. Il a noté que les résultats compilés au niveau de la direction des opérations électorales de la campagne sont largement conformes aux résultats publiés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), indique le communiqué.

Par ailleurs les Partis soutenant le candidat Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani ont également félicité le Président élu dans un communiqué de presse.

« Après la publication de la commission électorale nationale indépendante des résultats de la présidentielle du 29 juin 2024, nous avons le plaisir au sein des partis signataires ci-dessous de présenter nos chaleureuses félicitations à notre candidat Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani pour la confiance valeureuse dont il a bénéficié du peuple mauritanien.

Nous le félicitons et nous nous félicitons nous-même ainsi que les autres candidats pour l'atmosphère de quiétude, de calme et de compétition positive ainsi que pour la transparence qui a caractérisé la campagne électorale et le scrutin. Nous, au sein des partis signataires ci-dessous, considérons que l'atmosphère générale dans laquelle s'est déroulée cette élection a été qualitativement bénéfique et d'un apport appréciable dans l'édifice de notre démocratie.

Nous sommes confiants également de la force et de l'efficacité du programme sur lequel a été élu notre candidat et du fait que son contenu et les engagements forts sont capables de renforcer la sécurité et l'unité nationale et la cohésion sociale. Ainsi qu'à traiter et remédier aux injustices et à accorder plus d'égard aux franges les plus fragiles et à parachever le projet de l'école républicaine, à accorder l'attention à l'autonomisation de la jeunesse et la révolution agricole pour une autosuffisance alimentaire. Sans oublier la nécessité de l'accès de proximité aux services et le développement de tous les secteurs économiques nationaux, la lutte sans merci contre la corruption qui permettra à la Mauritanie de franchir un pas important dans la voie de la croissance et de la prospérité.

Saisissons cette opportunité pour présenter aux noms de nos partis nos chaleureux remerciements au peuple mauritanien pour la confiance accordée à notre candidat au cours de ces élections importantes et en ce moment crucial de l'histoire de la Mauritanie vu la situation internationale et régionale particulière, nous saluons l'atmosphère de paix et de quiétude qui a caractérisé ce moment attestant la maturité de notre peuple, sa prise de conscience et la maturité de notre démocratie.

Saluons les efforts considérables joués par nos forces armées et sécurité au cours de ces élections en garantissant un climat de calme qui a suscité la satisfaction de tous les citoyens. Nous présentons nos remerciements à toutes les institutions et aux militants de nos partis ainsi que nos sympathisants pour l'enthousiasme et le niveau de mobilisation manifesté au cours des différentes étapes de cette élection ainsi que pour le travail appréciable effectué sur le terrain. »

Les Partis soutenant le candidat Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani.

Les partis signataires :

- Union pour le plan et la construction (UPC)
- Union pour la démocratie et le progrès (UDP)
- Rassemblement des forces démocratiques (RFD)
- Parti de l'union et du changement (HATEM)
- El Islah
- Vadhila
- Ravah
- parti El insaf
- Karama
- Parti unité et développement
- Tehalouf el Watani
- Hiwar
- Messar



شركة إستصلاح شاطئ نواكشوط

SALN

Félicitations

La Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott (SALN) présente ses sincères félicitations à Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani pour sa réélection pour un nouveau mandat à la Présidence de la République Islamique de Mauritanie – RIM. Cette réélection témoigne de la confiance et de l'adhésion du peuple mauritanien à sa vision et aux projets qu'il portera pour le pays durant le prochain quinquennat.

Présentation de la Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott

La Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott (SALN) est une société d'économie mixte détenue à parts égales par la RIM et le fonds de résilience urbaine TURF de Meridiam. La Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott a été conçue pour répondre aux orientations stratégiques des autorités publiques en matière de développement socio-économique, de préservation du littoral et d'aménagement urbain.

La SLAN œuvre à réaliser un vaste programme d'activités visant à protéger et à valoriser le littoral de la ville de Nouakchott. Elle a pour objectif de rendre la ville plus verte, plus ouverte à son littoral et plus résiliente face aux effets du changement climatique. Elle vise à contribuer, par des aménagements urbains qualitatifs et respectueux de l'environnement, au bien-être de tous les habitants de la capitale.

Les aménagements proposés par la SALN tiendront compte des besoins des populations les plus fragiles, contribueront à préserver les activités existantes, et permettront le développement de nouvelles opportunités économiques créatrices d'emplois.

La SALN exprime sa profonde gratitude aux pouvoirs publics pour le soutien apporté depuis le début de sa mission et renouvelle son engagement à continuer à collaborer dans les meilleures conditions avec toutes les parties prenantes publiques et privées afin de mettre en œuvre cet important projet pour le pays.

Pour en savoir plus visiter :

WWW.SALN.MR

Programme du Président :

En première ligne, la jeunesse



Le second mandat du Président de la République (Août 2024 - Août 2029), sera celui de la jeunesse en consacrant la réalisation de nombreux chantiers qui marqueront chaque axe de son programme, « dédié à la jeunesse et conduit avec elle ». Le programme permet à la jeunesse de jouer un rôle de premier plan dans le changement social pour devenir un acteur clé dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

Durant ce mandat qui commence avec l'investiture, le 1er Août 2024, le Programme du Président de la République affiche comme priorité absolue une politique en faveur de la jeunesse dont les principaux axes sont la formation, la création d'emplois durables et la responsabilisation des jeunes grâce à une multitude de projets structurants de nature à favoriser le vivre ensemble et une vision constructive de l'avenir en leur offrant à la fois un sens élevé d'appropriation de leur avenir, conforme à leurs aspirations et avec un contenu authentique, crédible, fiable et inspirant des idéaux de patriotisme et d'attachement aux valeurs morales de notre peuple.

« Pour moi, a souligné le Président de la République dans la lettre adressée aux Mauritaniens à la veille de la Présidentielle de Juin 2024, le premier

défi a toujours été et demeure, celui de répondre aux aspirations et aux espoirs de notre jeunesse, de libérer son énergie et de la préparer à contribuer activement à la construction et à la définition des concours de la Mauritanie à laquelle elle aspire ». Ce choix consacre la priorité de parvenir à l'engagement citoyen de notre jeunesse parce qu'il est déterminant dans l'œuvre de construction nationale et sera, durant les cinq dernières années, traduit par une politique où les jeunes sont considérés non pas comme de simples bénéficiaires, mais des acteurs de plein droit, en encourageant leur prise de parole et leur expression autour des questions nationales concernant leurs besoins, préoccupations et attentes mais aussi en soutenant le dialogue avec les jeunes, entre les jeunes et moins jeunes et avec les institutions afin que la jeunesse mauritanienne soit reconnue comme partie à part entière dans la vie publique.

En Mauritanie, comme ailleurs en Afrique, la jeunesse est un capital humain d'une importance primordiale dans le développement, contribue au progrès social, économique et technique, dispose d'une forte volonté d'agir, capable d'entrainer le changement pour des lendemains meilleurs.

La population mauritanienne est majoritairement jeune, dans la tranche d'âge comprise entre 18 et 30 ans. Cette situation place la jeunesse à l'avant-garde de l'effort de construction nationale en tant que citoyens responsables, capables d'initiatives et de dynamisme, moteur du progrès, force vive de la Nation, garant de sa stabilité et de son avenir.

L'avenir de la Mauritanie dépendra largement de la capacité de sa jeunesse à se hisser à un rôle d'avant-garde. Un constat qui a fortement inspiré les efforts du pays depuis le 1er Août 2019, menés sous la direction du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El- Ghazouani pour donner une plus grande consistance aux mesures de promotion de ce secteur, pour associer les jeunes aux projets qui rythment déjà les activités des différents acteurs publics impliqués dans la politique en faveur de la jeunesse, créent de nouveaux métiers, appuient les initiatives de nature à encourager les jeunes à s'investir dans la création d'entreprises génératrices d'emploi et de revenus, favorisent l'orientation vers la maîtrise et l'exploitation des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication en vue de promouvoir l'esprit créatif et l'émergence de nouveaux talents.

En Mauritanie, l'avenir des générations futures exige des mesures fortes pour mettre tout en œuvre dans l'optique de placer les jeunes au cœur de l'ensemble des projets, programmes et politiques publics, telle a été la conviction du Président de la République et des mesures salvatrices promises pour ce nouveau mandat de la jeunesse.

L'éducation, l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, la santé, l'environnement, la délinquance juvénile et les loisirs sont autant de créneaux qui seront privilégiés au cours des cinq prochaines années du mandat du Président de la République dont la priorité sera consacrée à la réponse aux aspirations et préoccupations des jeunes. « La jeunesse est au cœur de mes priorités et je suis conscient des situations de vulnérabilités qui marquent une partie de cette population », a dit le Président de la République. Il a ensuite précisé « qu'une jeunesse bien formée, bien encadrée a plus de chance de réussir dans sa vie et de mieux faire face aux défis du monde actuel ».

L'engagement envers l'éducation qui est un choix fondamental que consacre l'école républicaine, est d'abord un engagement envers les jeunes et envers leur rôle crucial et indispensable pour développer la

société et susciter en son sein des changements profonds et positifs de nature à accélérer l'évolution du pays vers des lendemains meilleurs, une plus grande cohésion sociale.

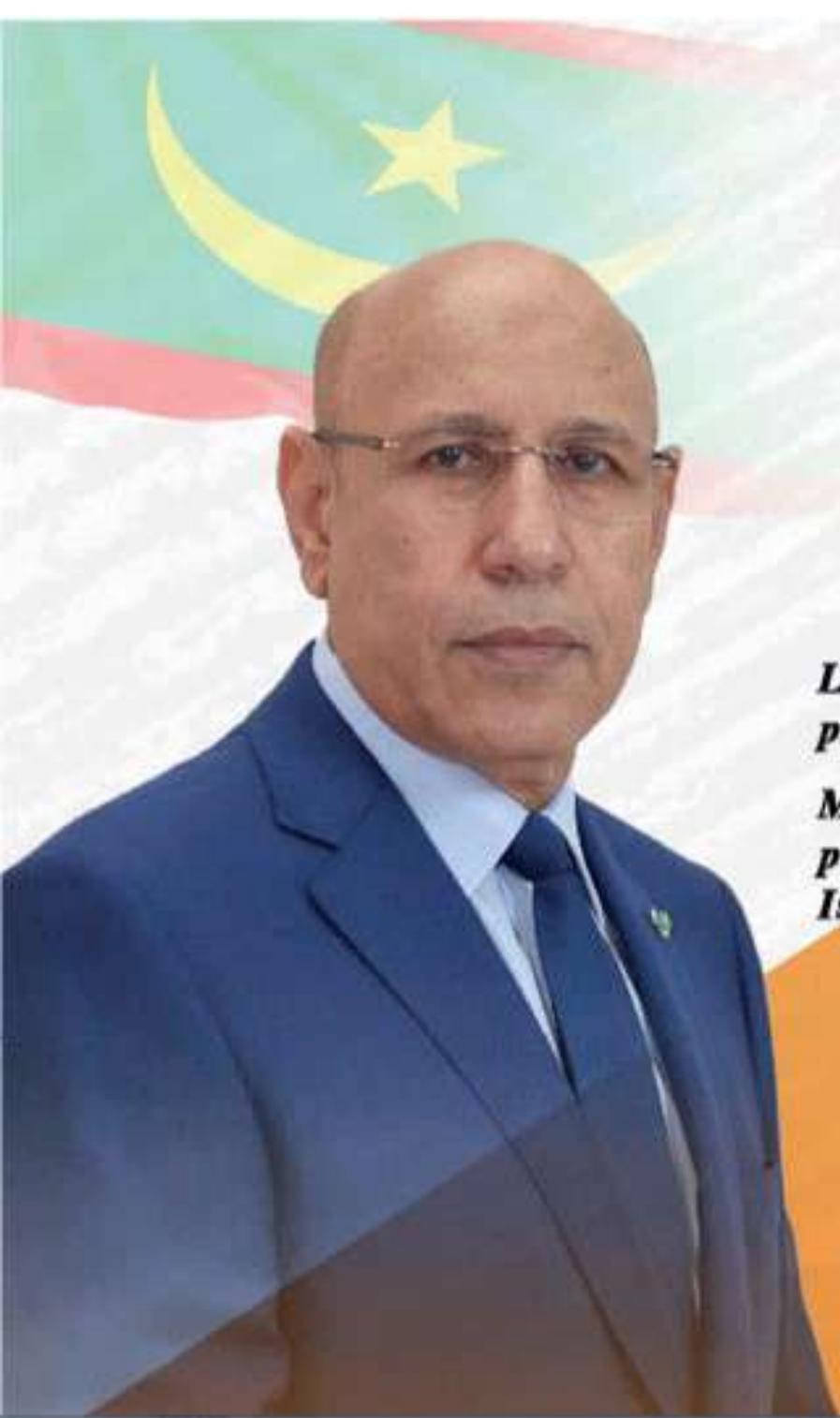
Au centre des grandes réformes engagées par la Mauritanie dans la mise en œuvre du programme du Président de la République pour ce mandat du renouveau, se trouve l'émergence de l'école républicaine, une grande ambition nationale dont la récente réforme du système éducatif est une étape fondatrice à bien d'égards.

Dans le cadre de cette nouvelle orientation, les réalisations vont porter sur un train de mesures fortes en vue de corriger les graves dysfonctionnements qui empêchaient, jusqu'à présent, l'école mauritanienne de s'épanouir et d'offrir les perspectives socioprofessionnelles pour notre jeunesse tout en préparant la main d'œuvre qualifiée qu'exige l'émergence de notre économie. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit en toute priorité de permettre l'accès à l'éducation pour tous, d'améliorer la qualité de l'enseignement (du préscolaire au supérieur) et de renforcer le pilotage et la gouvernance du secteur.

« Je suis résolu, a dit le Président de la République, à

engager les réformes nécessaires à la mise en place de l'école dont nous rêvons pour nos futures générations ; une école où tout enfant mauritanien trouvera l'opportunité de s'épanouir dans un contexte éducatif serein, empreint des valeurs de l'islam et de la culture arabo-africaine ; une école qui allie les exigences de l'authenticité aux impératifs de la modernité ; une école creuset de l'égalité et de la cohésion sociale, qui donne à chacun la possibilité, suivant son potentiel et son choix, d'acquérir les connaissances, les comportements et les aptitudes lui garantissant la réussite au plan personnel et professionnel».

Dans le souci d'anticiper l'avenir de la Mauritanie, grâce au chantier prioritaire de la politique de la jeunesse, le message du Président aux jeunes est sans équivoque, à savoir prendre leur destin en mains, servir de locomotive aux changements dans le pays, faire valoir leur potentiel de créativité et d'espérance, donner davantage d'essor au mouvement associatif, résultant des progrès de notre démocratie pluraliste et développer le volontariat, la solidarité et l'esprit d'entraide qui font la force de notre Nation et consacre les valeurs sublimes de notre peuple.



MAURITANIAN COPPER MINES SA

Félicitations

Le Directeur Général de MCM et l'ensemble de son personnel présentent leurs chaleureuses félicitations à son Excellence Mr Mohamed Ould Cheikh EL Ghazouani pour sa brillante réélection comme Président de la République Islamique de Mauritanie."

FIRST QUANTUM MINERALS

Le choix du bien-vivre et du vivre-ensemble



Par Hamada Med Saleh

Le Président de la République a été investi le 1er août 2024 pour son second mandat à la tête de la Présidence de la République.

Sécurité, diplomatie, cohésion nationale, bonne gouvernance, développement économique, mise à niveau de l'administration, inclusion des jeunes, autonomisation des femmes, lutte contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion... Les chantiers sont immenses et les attentes nombreuses.

On fait le point sur les aspirations et les attentes des populations, les espoirs qu'elles nourrissent et les principaux défis qui devront être relevés d'ici à 2029.

Les Mauritaniens aspirent à bien vivre et vivre ensemble. Ils aspirent tout d'abord à la paix et à la cohésion qui sont les fondements de la stabilité sur le plan institutionnel et social. L'engagement du Président de la République à persévérer sur la voie du dialogue, de la concertation et de la participation et son respect pour l'opposition qu'il n'a jamais minorée mais plutôt considérée et responsabilisée en plus de la dynamique d'apaisement qu'il a instaurée depuis cinq ans comme mode de gouvernance politique, sont les meilleurs gages pour répondre à cette profonde aspiration des populations. Il s'agira

de renforcer le cadre du consensus qui s'est dégagé pour que tous les acteurs politiques se retrouvent encore une fois autour de l'essentiel qui est la République et ses valeurs.

Placé sous la bannière de la jeunesse, comme priorité du nouveau quinquennat, le nouveau mandat présidentiel suscite chez les jeunes l'espoir de voir davantage associer la volonté de l'éducation pour tous à la qualité de l'enseignement et de créer encore plus d'opportunités de formation, d'encadrement, de financements et d'accompagnement pour bénéficier de plus grandes possibilités d'insertion professionnelle et de participation dans la vie publique.

Les attentes des jeunes mauritaniens sont énormes.

Elles tournent, au-delà des questions de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, à celles de la justice, de la liberté, de la gouvernance, et plus généralement d'une meilleure prise en charge de l'ensemble de leurs préoccupations de manière à ce qu'ils jouissent de leurs droits, qu'ils soient dotés des moyens qui permettent le plein développement de leur potentiel, et que leurs capacités d'action et leurs aptitudes soient reconnues et mises au service du changement. Ils désirent plus d'accès aux formations qualifiantes, plus d'opportunités éco-

nominiques et plus de transparence et d'équité dans l'accès à l'emploi.

Avec l'exploitation prochaine du gaz, les jeunes nourrissent beaucoup d'attente, beaucoup d'espoir pour que leur situation soit améliorée. Ils ont besoin d'espoir, de travail et d'un revenu financier décent, pouvoir étudier normalement, pouvoir se soigner et avoir les loisirs pour un épanouissement personnel et collectif. Ils espèrent que cette manne financière provenant des exploitations des hydrocarbures pourra servir à développer les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, du numérique, etc.

Plus spécifiquement, les femmes mauritanienes qui sont un acteur majeur du développement humain, aspirent à une plus grande présence sur le marché du travail, à un accès universel aux différents niveaux d'éducation, à l'augmentation continue de leur participation dans les processus de décision et à l'élargissement de la couverture des besoins des femmes en matière de santé génésique et maternelle. Elles souhaitent également l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux plans nationaux fondés sur l'égalité, l'amélioration de la législation instituant des quotas pour leur plus grande représentativité aux postes électifs et une application plus rigoureuse de leurs droits.

**M. Ahmed ould MOHAMEDOU**

Le président de l'Autorité de Régulation

1 .L'Autorité de Régulation

L'Autorité de Régulation est créée en juillet 1999 par la loi 99-019 du 11 juillet 1999 portant code des télécommunications. En janvier 2001, ses compétences sont élargies aux secteurs de l'eau, de l'électricité et de la poste (loi multisectorielle 2001-18 du 25 janvier 2001).

En plus de la loi relative à l'autorité de régulation multisectorielle, des lois et textes d'application spécifiques à chaque secteur, constituent le dispositif juridique et réglementaire de la régulation en Mauritanie.

L'Autorité de Régulation est une entité publique, indépendante et autonome.

L'Autorité de Régulation est constituée d'un Conseil National de Régulation et des directions opérationnelles placées sous l'autorité du Président du Conseil.

I. Les missions de l'ARE

Selon l'article 4 de la loi 2001-18, « l'Autorité de Régulation a pour missions dans chacun des secteurs dont la régulation lui est confiée, de prendre les mesures nécessaires pour :

1. Veiller au respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires régissant les secteurs relevant de son domaine de compétence dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.
2. Assurer la continuité du service et protéger l'intérêt général.
3. Protéger les intérêts des utilisateurs et des opérateurs en prenant toute mesure propre à garantir l'exercice d'une concurrence effective, saine et loyale dans le secteur concerné et dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
4. Promouvoir le développement efficace du secteur conformément aux objectifs du Gouvernement, en veillant notamment à l'équilibre économique et financier et à la préservation des conditions économiques nécessaires à sa viabilité.
5. Mettre en œuvre les mécanismes de consultation des utilisateurs et des opérateurs prévus par les lois et règlements.
6. Accorder les autorisations prévues dans les secteurs concernés et mettre en œuvre les procédures d'attribution des autorisations, licences et concessions dans des conditions de transparence et de concurrence complètes.
7. Contrôler le respect par les intervenants des obligations qui leur incombent dans le cadre des licences, autorisations et concessions.
8. Suivre le respect des conditions d'exercice de la concurrence dans tous les secteurs de l'économie ».



Ces missions sont complétées par celles spécifiques à chaque secteur.

De plus, l'ARE conseille le Gouvernement lors de la prise de toute décision relative aux secteurs régulés (missions consultatives).

II. Le Conseil National de Régulation (CNR)

Le CNR est composé de cinq membres :

- trois, dont le Président, sont nommés par le Président de la République ;
- deux membres sont nommés par le Président de l'Assemblée Nationale.

Actuellement le CNR est présidé par Monsieur Ahmed ould MOHAMEDOU

III. Contact

Autorité de Régulation

Zone résidentielle D
Rue n° 23023 Ksar
BP 4908, Nouakchott

Téléphone : (222) 45 29 12 70 / 45 29 12 41
Télécopie : (222) 45 29 12 79
Courriel : webmaster@are.mr
Site web : www.are.mr

2. Secteurs régulés

Communications électroniques

3 opérateurs mobiles :

- Mauritel
- Mattel
- Chinguitel

1 opérateur de gros principal: IMT

Plusieurs fournisseurs d'accès Internet (FAI) et de services à valeur ajoutée (SAV)

Un taux de pénétration de la téléphonie avoisinant les 120% et d'internet de 70%

Électricité

5 délégataires de service public déployés sur 21 sites.

Eau

4 délégataires de service public couvrant 106 localités.

Poste

44 bureaux et points postaux répartis sur le territoire national, et dont 37 pour Mauripost.



Elles aspirent surtout à l'indépendance économique accrue par une massification des programmes d'autonomisation et de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques publiques avec un accent particulier sur la lutte contre les violence et les discriminations basées sur le genre faites aux femmes et aux filles.

Dans le domaine économique, les Mauraniens, dans leur ensemble, aspirent à une amélioration de leur pouvoir d'achat, à la réduction des disparités, à la promotion de la résilience par la construction d'infrastructures durables, une gestion rationnelle des ressources naturelles, l'attrait de plus d'investissements générateurs d'emplois, une augmentation substantielle des salaires et pensions de retraite et, plus globalement, un accroissement des revenus pour une meilleure qualité de vie.

Les populations souhaitent une accélération de leur accès à l'éducation, à l'eau potable, aux soins de santé, à l'électricité, à la protection sociale, à l'emploi, au crédit, à l'habitat, au renforcement des moyens de production, à l'amélioration du pouvoir d'achat.

Les performances économiques, obtenues au cours du premier mandat du Président de la République, ont contribué non seulement à élargir et densifier les filets sociaux mais aussi à renforcer les infrastructures économiques, et surtout à améliorer les conditions de vie des citoyens. Ainsi, la tendance haussière du taux de pauvreté s'est inversée, avec une baisse sensible au cours des cinq dernières années.

Malgré ces avancées notables, beaucoup reste encore à faire et les attentes des Mauraniens portent sur la consolidation des acquis pour aller encore plus loin dans la transformation de la Mauritanie pour l'amélioration des conditions de vie de toutes les populations dans toutes les wilayas de Mauritanie.

Ils souhaitent que le cadre politique de l'action publique continue à mettre en avant le dialogue, la concertation, et la participation à la réflexion sur les grands problèmes de la Nation, que soit poursuivie la mise en œuvre de la décentralisation, que soit intensifiée la lutte contre la corruption, sans complaisance, sans discrimination, indépendamment du statut social ou de l'appartenance politique des personnes incriminées, que l'administration soit plus accessible et plus efficace. Ils désirent que soit assurée la mise en chantier d'un plan concret pour la création de plusieurs milliers d'emplois pour les jeunes et les femmes et à renforcer la crédibilité et l'attrait nécessaires pour donner confiance aux investisseurs étrangers et impliquer la diaspora dans la promotion de cette bonne image de la Mauritanie en se comportant comme des reflets et des défenseurs de nos valeurs auprès de leurs pays d'accueil. De tous temps, les Mauraniens ont conjugué toutes les formes de cohésion et de solidarité sociales, exprimé tolérance et civilité et tissé entre eux et avec les autres, des liens qui se déploient sur le plan du vécu et du quotidien entre les individus des différents groupes ou catégories de personnes.

Leur tendance naturelle au « Bien-vivre ensemble » s'est illustrée par des facteurs humains et relationnels qui privilégient la rencontre, la connaissance de l'autre, l'acceptation des différences, la culture de la cohabitation de qualité et le renforcement du voisinage harmonieux dans un environnement qui favorise l'épanouissement des diversités enrichissantes et stimule le sentiment de bien-être et de sécurité dans le vrig, le village et la cité.

Face aux adversités, ils ont toujours eu un sursaut de conscience collective, déterminée et résiliente, su reconstruire un minimum de convictions collectives fédératrices et manifester une claire volonté de vivre ensemble.

Les Mauraniens espèrent que le mandat présidentiel qui commence soit celui des grandes ambitions et des belles performances pour donner à la Mauritanie les moyens de sortir du sous-développement, pour le conduire sur la voie de la modernité et en faire, à moyen terme, un pays émergent où se conjuguent harmonie sociale, apaisement politique, essor économique, liberté et dignité.

A observer de près le programme du Président de la République pour le mandat qu'il vient d'entamer, force est de constater que ses engagements rejoignent largement les attentes de ses concitoyens, ce qui laisse augurer de la solidité du pacte de confiance établi par le dernier plébiscite.



Projet Sectoriel Eau et Assainissement

I. Objectif global

L'objectif principal du Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA) consiste à Accroître l'accès à des services améliorés d'eau et d'assainissement dans certaines zones rurales et petites villes et renforcer la performance des institutions du secteur ». Pour atteindre cet objectif principal, le PSEA doit renseigner les indicateurs suivants (Indicateurs de niveau ODP) :

Objectif	Description : Composantes et sous composantes
OS 1	Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le Gorgol, le Guidimakha et l'Assaba
OS 1.1	Améliorer l'accès à un approvisionnement en eau amélioré dans les trois zones du projet
OS 1.2	Améliorer l'accès à l'assainissement collectif dans les établissements et lieux publics des trois wilayas
OS 2	Améliorer l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans le Hodh Echergui et le Hodh El Gharbi
OS 2.1	Améliorer l'accès à une eau salubre et fiable dans les 2 Hodh dans le Camp M'Bera et dans les communautés d'accueil
OS 2.2	Améliorer l'accès à l'assainissement au Camp M'Bera et dans les communautés d'accueil
OS 3	Appui institutionnel, renforcement des capacités et gestion de projet
OS 3.1	Renforcer la performance des institutions du secteur
OS 3.2	Assurer la gestion du PSEA
OS 4	Intervenir en cas d'urgence

II. Zone d'intervention :

Le Projet couvre les localités ciblées de cinq wilayas, à savoir : le Gorgol, le Guidimakha, l'Assaba, le Hodh Echergui et le Hodh El Gharbi.

III. Consistance du projet :

Réhabiliter et étendre 115 systèmes de distribution d'eau potable existants plusieurs lots dans les localités rurales sélectionnées au niveau de la zone du projet
Réhabiliter et étendre les réseaux AEP de 5 localités semi-urbaines (Maghama - Gorgol ; Ould Yenjé - Guidimakha ; Boumdeid - Assaba ; Vassala Hodh El ghrabi et Twil hodh El Ghrabi)
Réhabiliter et étendre le réseau AEP de Kiffa
Réalisation des blocs de latrines publiques dans les établissements publics (Educations, sanitaires et mosquée) dans 97 localités
Réalisation de 176 nouveaux forages
Réaliser 2 400 latrines dotées de dispositifs de lavage des mains dans le Camp de M'Bera
Réaliser 805 latrines dans les écoles, les centres de santé, ect, (répartis en 3 lot)
Réhabiliter et étendre le réseau AEP desservant le Camp de M'Bera
Réaliser un dispositif d'évacuation des eaux pluviales dans le camp de M'Bera
Audit organisationnel de la SNDE
Construction du Siège, suivi et contrôle du CNRE
Equipement réseau piézométriques télémétrique des nappes de Dhar au profit du CNRE



Présidentielles 2024 :

Témoignages d'observateurs nationaux et internationaux

Par Bakari Gueye et Baba Dianfa Traoré

En Mauritanie, les observateurs nationaux et internationaux ont noté la transparence de l'élection présidentielle du 29 juin 2024. L'observation électorale est régie par un arsenal juridique qui remonte à l'arrêté du premier ministre du 10 Octobre 2006 portant institution d'une Cellule interministérielle de liaison et communication électorales et l'Arrêté n° 2816 du 14 novembre 2006 portant cadre juridique de l'observation électorale et annexe.

Sur le plan national, il y a eu le 22 mai, la nomination du président et des membres de l'observatoire national de l'élection présidentielle de 2024.

En effet, l'observation des élections en Mauritanie n'a réellement commencé qu'en 2006. Auparavant, l'élection se déroulait sans observation nationale ou internationale. L'observation nationale en Mauritanie n'a été ni permise, ni réglementée. Lors des élections de 2006, 2007 et 2009 la participation de la société civile mauritanienne à l'observation électorale et à l'éducation des électeurs est restée faible et peu significative sur l'ensemble du processus. L'observation nationale n'avait pas été autorisée lors du référendum constitutionnel du 25 juin 2006. Elle était faible lors des élections municipales et législatives de 2006. Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2007, quatre organisations ont reçu des subventions du fonds commun des bailleurs géré par le PNUD, ou du PNUD lui-même, pour mener des activités d'observation électorale. Il s'agit de l'Observatoire national des élections (ONE), organisation chargée d'accréditer l'ensemble des observateurs nationaux, de l'Initiative pour la promotion de l'éducation citoyenne et du dialogue politique (IPCD), du GERDDES et du Cyber-forum, ces derniers opérant de manière séparée et en dehors de l'ONE. Ces organisations n'ont pas effectué d'observation pré-électorale, à l'exception d'une équipe de quatre responsables du GERDDES qui a observé la campagne à Nouakchott.

Lors de l'élection présidentielle de 2007, l'ONE a déployé 300 observateurs au premier tour et 301 au deuxième tour. Le GERDDES a déployé 60 observateurs dans quatre wilayas et dans 259 bureaux de vote au premier tour et 45 observateurs dans 238 bureaux de vote au second tour. L'IPCD a déployé 200 observateurs dans six wilayas pour chacun des deux tours et a observé un total de 1.005 bureaux de vote pour les deux tours de scrutin. Le Cyber-forum a déployé 224 observateurs dans toutes les wilayas du pays, et a observé 916 bureaux de vote au premier tour et 1.034 au deuxième tour.



L'ONSEL, un outil de transparence indispensable

L'Observatoire National pour la Surveillance des Elections (ONSEL) a été institué par décret N°2013-178 du 06 novembre 2013.

Fruit du dialogue entre les acteurs politiques en 2013, l'ONSEL a été conçu comme « un cadre national indépendant de concertation avec les organisations de la Société Civile nationale et étrangère en matière d'observation des élections. »

Il comprend 2 organes dirigés tous les deux par son président : le Conseil National et le Bureau Exécutif.

Le Conseil National « comprend 12 membres choisis parmi les personnes proposées par les organisations faîtières de la Société Civile ainsi que parmi les personnalités ressources choisies pour leur indépendance et leur bonne moralité. »

Quant au Bureau Exécutif, il se compose, en plus du président de l'ONSEL, d'un secrétaire général, d'un trésorier et de 3 cadres d'appui chargés des Affaires juridiques, de la Communication et de la formation.

Les membres du Conseil National sont choisis sur les critères suivants : « La non appartenance à une structure dirigeante d'un parti politique et le non engagement dans la campagne électorale ; la non occupation de fonction dans l'administration

de l'Etat ; la disponibilité pleine et entière ; Faire preuve d'honnêteté intellectuelle et d'objectivité ; Faire preuve de transparence et de neutralité ; Avoir un minimum d'expérience et de connaissance dans la promotion de la démocratie. »

Les missions de l'ONSEL sont définies par la loi ainsi qu'il suit : « Veiller au bon déroulement des élections, conformément aux textes en vigueur ; définir des critères objectifs pour une observation transparente et équitable ; désigner des observateurs nationaux qui veilleront à la transparence et à l'équité du processus électoral ; assurer la formation des observateurs nationaux en coordination avec la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) ; apporter l'appui technique nécessaire aux observateurs ; coordonner et centraliser les rapports et communiqués d'observation ; superviser en collaboration avec le ministère des affaires étrangères et de la coopération et le commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la Société Civile, la participation des institutions et organisations étrangères à l'observation des élections. »

L'ONSEL exerce ses fonctions « soit de sa propre initiative, soit sur saisie des candidats ou de leurs mandataires. » En cas d'observation, il soumet le problème à l'autorité administrative compétente en vue de le résoudre.



Il convient de rappeler que l'ONSEL est dirigé par Mme Diyé Bâ ex ministre et qui est elle-même Observateur international depuis plus de 20 ans. Grâce à son expérience dans le domaine, à son expertise et celle des membres de son équipe dont notamment l'ex ministre Elkory Abdel Mowla, elle a réussi à relever le défi, une vraie gageure sachant que l'Observatoire a été mis en place juste un mois avant le scrutin.

Ainsi, 750 observateurs nationaux et près de 100 observateurs internationaux ont pu être mobilisés. Sur le plan national, 15 coordinateurs ont été déployés sur le terrain à raison d'un superviseur par wilaya.

A Nouakchott, les 3 coordinateurs régionaux étaient des professeurs d'université.

Dans chaque moughataa, un superviseur formé a été dépêché et travaillait soit avec l'Observatoire, soit avec la CENI. Il y avait 6 observateurs par moughataa dont 2 choisis localement. Chaque équipe disposait d'un véhicule.

Des sessions de formation ont bénéficié aux superviseurs et à 250 observateurs qui, à leur tour, ont dispensé des formations sur place.

C'est une bonne expérience jugée concluante par les responsables de l'ONSEL. Tout s'est bien passé, se félicite la présidente. Les observateurs ont eu droit à des séances d'orientation avant l'ouverture du scrutin. Ils ont reçu leur équipement et la documentation de base. Au niveau des 10 bureaux prévus pour la visite, les observateurs ont pris part à toutes les phases du vote et ont participé à la compilation des résultats.

Selon Mme. Diyé Bâ, présidente de l'ONSEL : « Pour un temps aussi court, ce n'était pas évident de réussir à relever le défi de l'observation ; mais tout s'est bien passé et les observateurs internationaux nous ont fait part de leur entière satisfaction.

Et ils ont demandé à ce que l'Observatoire soit une structure pérenne. Cela permettra de gagner en crédibilité et de mobiliser les moyens financiers auprès des partenaires. Ce serait un gain de temps et d'argent et c'est l'idéal. »

Et la présidente de l'ONSEL promet d'œuvrer pour le lancement d'un plaidoyer pour la pérennisation

de cette institution.

Témoignages des membres du Conseil de l'ONSEL

Certains membres du Conseil de l'ONSEL que l'équipe du magazine HORIZONS a pu rencontrer nous ont fait part de leurs impressions sur le déroulement de l'observation électorale.

M. Kory Abdel Mowla, Membre du Conseil de l'ONSEL, chargé des Observateurs internationaux : « La création de l'observatoire est une nécessité. C'est un outil supplémentaire qui renforce la crédibilité et la transparence des élections. Sa création répond à une doléance des acteurs politiques. C'est vrai qu'il a été créé à un mois des élections. C'est un délai assez court mais malgré tout, l'équipe a été choisie parmi les organisations faîtières, la Société Civile et les syndicats. C'est une équipe qui a fait preuve de dynamisme et elle a pu jouer son rôle. Il a fallu collecter vite tous les outils de travail au niveau des différentes institutions de l'Etat (Ministère de l'intérieur, Ministère des Affaires étrangères, CENI...) et sélectionner des observateurs neutres et crédibles. C'est ainsi que nous avons pu dans ce bref délai contacter de grands observateurs dont 30 envoyés par l'Union africaine et dirigés par l'ex président burundais Domitien Ndéyizéyé. Et en plus des observateurs déployés par la CENI et qui ont fourni des rapports assez corrects, l'ONSEL a déployé 750 observateurs.

J'étais chargé des observateurs internationaux et ce ne fut pas facile. On a travaillé jour et nuit. Mais tout s'est bien déroulé d'après ces observateurs eux-mêmes pour qui ces élections étaient parmi les plus transparentes.

Les observateurs ont rencontré tous les candidats à l'exception d'un seul dont le représentant avait décliné l'offre.

Donc à mon avis, même si l'ONSEL n'a pas eu le temps de s'installer, les choses se sont déroulées correctement. Et nous n'avons, à aucun moment, essayé d'influencer les observateurs.

Par ailleurs, les autorités administratives ont salué

la neutralité de nos observateurs.

Enfin, je souhaite la pérennité de l'observatoire et qu'il puisse se prendre en charge. Il faut qu'il soit un démembré de l'arsenal des élections. »

Mme. Fatimetou Maham, membre de la commission d'observation au niveau de Nouadhibou : « Il y avait 2 superviseurs à Nouadhibou et Chami avec 8 membres chacun. Il y a eu d'abord une formation puis une réunion de mise à niveau et d'orientation des observateurs recrutés localement. Leur mission consistait à vérifier les normes et à assister au dépouillement.

Les bureaux ont tous été ouverts à l'heure. La CENI était représenté, les candidats aussi. L'opération s'est déroulée normalement et à la fin du dépouillement, les PV ont été signés et distribués à tous. Et sur cette base, nous avons fait notre rapport de mission pour les moughataas et un rapport consolidé pour toute la wilaya.

Les autorités locales ont bien coopéré avec nous. » M. Ngaidé Alioune Mokhtar, membre du Conseil de l'ONSEL, Coordinateur pour la wilaya du Gorgol : « Au Gorgol, il y avait 5 superviseurs (Kaédi, Mbout, Maghama, Monguel et Lexeiba). On comptait une vingtaine d'observateurs dans la wilaya.

D'abord, il y a eu une formation puis le déploiement qui a eu lieu très tôt le jour du vote. Les bureaux dans leur ensemble ont ouvert à l'heure. Le matériel électoral était disponible. Le seul petit problème au départ, c'est au niveau d'une école de Kaédi où 2 bureaux de votes devaient ouvrir mais l'une des salles n'était pas encore prête. Il y a eu un petit retard de 30 ou 40 mn et le problème a été réglé.

Notre travail consistait à vérifier le bon déroulement des opérations. Tout s'est bien déroulé. Pour les représentants des candidats, il y avait toujours 2 absents ; on comptait à chaque fois 5 sur 7.

Tous les représentants présents des candidats ont signé les PV et ont reconnu les résultats. Donc c'est une réussite totale. Les populations étaient satisfaites. L'ONSEL a fait un travail remarquable mais il doit être amélioré et pérennisé pour renforcer la démocratie en Mauritanie. »

Observateurs internationaux : Présence et impressions sur le déroulement de l'opération de vote

A l'occasion de l'élection présidentielle, au total plus d'un million de Mauriciens ont voté le 29 juin dernier pour élire leur Président pour les cinq prochaines années. C'est dans cette optique qu'une mission internationale d'observation électorale a été déployée. C'est la mission d'observation électorale de l'UA (MOEUA).

Sur décision du Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA), M. Moussa FAKI MAHAMAT et sur proposition du Commissaire aux Affaires Politiques, à la Paix et la Sécurité (CAPP) de l'Union Africaine (UA) l'ambassadeur Bankole ADEOYE, la MOEUA est conduite par Domitien NDAYIZEYE, ancien Président de la République du Burundi et Membre du Panel des Sage de l'UA.

La MOEUA comprend 27 observateurs de court terme (OCT) dont : les ambassadeurs auprès de l'Union Africaine à Addis Abeba (COREP), les députés du parlement panafricain (PAP), les membres des organes de gestion des élections (OGE), des organisations de la société civile (OSC) et d'universitaires électoraux africains. Ils sont originaires des 16 États suivants : Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Congo, Djibouti, Ethiopie, Guinée Équatoriale, Madagascar, Nigeria, République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), République Centrafricaine (RCA), République Démocratique du Congo (RDC), Sénégal, Tchad, Tunisie et Zimbabwe.

Le communiqué instituant cette mission souligne que : « Conformément à son mandat et fidèle aux standards et instruments internationaux, continentaux, régionaux et au cadre légal national régissant les élections démocratiques, la MOEUA fera une observation électorale indépendante, objective, impartiale et crédible assortie de recommandations pertinentes. Elle rencontrera les acteurs du processus électoral, les autres missions internationales et les Partenaires. Elle fera sa déclaration préliminaire après le scrutin, suivie d'un Rapport final plus détaillé. »

A noter que le jour du scrutin, les membres de cette mission ont fait le tour des bureaux de vote, pour s'enquérir du bon déroulement du scrutin présidentiel. Ils étaient en compagnie d'autres observateurs dépêchés par l'Union Européenne, la Communauté des Etats Sahéliens, l'Organisation de Coopération Islamique, ainsi que le Réseau des Femmes leaders en Afrique. Ils ont déclaré que leur arrivée a pour objet d'apporter un appui à la Mauritanie et au processus de consolidation des élections et de la paix dans l'ensemble de la région ». Soulignant qu'ils ont commencé le travail trois jours avant le vote, et que « tout se passe bien » et que le programme comprend la tournée des bureaux de vote, constatant, à cette occasion, que « le processus se déroule dans le calme ». Ils ont émis le souhait que



cette atmosphère « se poursuive avec, en final, des résultats qui pourront être acceptés par le peuple mauritanien ».

L'Observatoire national des élections (ONE)

Lors des élections de 2006 et 2007 le mandat de l'ONE avait été spécifié dans un protocole que l'institution a signé avec le ministère de l'Intérieur, le 27 octobre 2006. Ce texte accorde à l'ONE le monopole d'organiser l'observation nationale et d'accréditer les observateurs nationaux. Le protocole oblige l'ONE à transmettre la déclaration ainsi que le rapport final au ministère de l'Intérieur, ce qui donne la possibilité au ministère d'exercer un contrôle et d'influer, de manière cruciale, sur les activités de l'ONE. Ces aspects de monopole et de contrôle sont plutôt inhabituels lorsqu'il s'agit d'activités d'observation électorale menées par la société civile ; ils sont susceptibles en pratique de porter atteinte à l'indépendance d'une telle mission. Plusieurs groupes de la société civile ont mis en cause l'indépendance de l'ONE et de ses membres et ont décidé de ne pas s'y affilier. L'ONE qui était une structure non permanente n'avait pas été mise en place pour les élections présidentielles de 2009. L'observation nationale des élections est restée ainsi très faible.

Mission électorale de la Francophonie

A l'occasion de l'élection présidentielle du 29 juin, on a également noté la présence en Mauritanie d'une Mission électorale de la Francophonie (MEF). Cette mission était conduite par l'ambassadeur Mariam MAHAMAT NOUR, ancienne ministre du Tchad. Elle était composée d'un représentant de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et d'experts provenant de pays francophones.

Présente à Nouakchott depuis le 24 juin 2024, la mission s'est entretenue avec des membres du gouvernement et les principales parties prenantes au processus électoral, notamment le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauriciens de l'Extérieur, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le Conseil constitutionnel (CC), la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), la Commission Nationale des droits de l'Homme

(CNDH), l'Observatoire national pour la Surveillance des Elections (ONSEL), des candidats et des organisations de la société civile.

La Mission électorale de la Francophonie s'est également entretenue avec la mission d'observation électorale de l'Union africaine (MOEUA), la mission de la Communauté des États sahéliosahariens (CEN-SAD), le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et son équipe, les experts électoraux de l'Union européenne et les ambassadeurs du Royaume du Maroc et de la République du Sénégal.

La Mission électorale de la Francophonie s'est attachée à évaluer, en application de son mandat et des dispositions de la Déclaration de Bamako dont le Chapitre IV-B consacré à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, les conditions de préparation et de tenue de l'élection présidentielle. Le jour du scrutin, la délégation scindée en deux équipes, a suivi le déroulement du vote dans plus d'une vingtaine de bureaux, et assisté au dépouillement des suffrages à Nouakchott et ses environs. Pour conforter son appréciation et ses observations, la Mission électorale de la Francophonie s'est appuyée également sur l'observation nationale des élections réalisée par le Consortium des Femmes pour des Elections Apaisées, mené par l'ONG « Femmes Actives ».

Dans une déclaration rendue publique, la mission, sur la base de ses observations, analyses et entretiens avec les organes et acteurs du processus électoral, a établi les constats préliminaires suivants : la campagne électorale s'est généralement déroulée de manière apaisée malgré quelques incidents isolés ; le vote s'est déroulé de manière générale dans le calme et dans une atmosphère sereine, sans incident majeur ; les bureaux de vote observés par la MEF ont respecté les horaires légaux d'ouverture et de fermeture ; les trois membres des bureaux de vote étaient présents dans les délais et de manière continue. Ils ont fait preuve de professionnalisme et ont agi de manière transparente ; La mission a noté une participation notable des femmes en tant qu'électrices et membres des bureaux de vote, avec toutefois une faible représentativité en tant que présidentes de bureau de vote.

En revanche, la participation des jeunes était significativement plus faible ; Le matériel électoral était disponible en quantité suffisante dans tous les bureaux de vote visités.



Les isoloirs assuraient le secret du vote et les urnes étaient transparentes et scellées ; Les représentants des candidats, et plus particulièrement ceux du Président sortant, M. Mohamed Cheikh El Ghazouani, de M. Hamadi Mohamed Abdi et M. Biram Dah Abeid, étaient présents dans tous les bureaux de vote visités. La présence d'observateurs nationaux et internationaux a été observée dans une grande partie des centres de vote visités ; La poursuite de la campagne électorale a été constatée devant certains centres de vote ; Les forces de l'ordre étaient largement présentes, y compris à l'entrée de chaque centre et bureau de vote. Elles ont fait preuve de professionnalisme, répondu aux demandes des membres des bureaux de vote et assisté des personnes âgées ; Les opérations de vote se sont déroulées en respect des procédures légales, dont l'identification des électeurs sur le registre électoral au moyen de la carte nationale d'identité et l'usage de l'encre indélébile. Les membres des bureaux de vote ont démontré une bonne maîtrise des procédures du vote, en dépit de la charge de travail supplémentaire due à la distribution des cartes d'électeur ; Le vote s'est déroulé de manière fluide et ordonnée. Toutefois, la remise des cartes d'électeur a causé un ralentissement des opérations de vote ; Dans les bureaux visités, la clôture du vote s'est faite aux heures légales ; Les opérations de dépouillement ont été réalisées de manière transparente et conformément aux procédures, en présence des observateurs et des représentants de candidats ; Les copies des procès-verbaux des résultats ont été

remis à tous les représentants des candidats et une copie a été affichée ;

La remontée rapide des résultats électoraux et leur publication, ainsi que les copies des procès-verbaux, sur le site de la CENI.

La Mission électorale de la Francophonie qui a souligné son attachement à la préservation de la paix et au renforcement de la démocratie et l'Etat de droit, a appelé les parties prenantes nationales à recourir aux voies légales en cas de contestation électorale. La MEF a par ailleurs réitéré la disponibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à accompagner les actrices et acteurs mauritaniens dans leurs efforts en vue du renforcement et

de la consolidation de la paix, de la démocratie et de la cohésion sociale. A cet égard, la MEF a rappelé la nécessité, pour les parties prenantes nationales, avec le soutien de la Francophonie et des autres partenaires, de mettre en œuvre les recommandations des missions électorales destinées à améliorer le système électoral et la démocratie mauritaniens. L'OIF s'est enfin déclarée disponible pour accompagner, en lien avec les autres partenaires, la mise en œuvre de recommandations visant à renforcer la démocratie et a réitéré également son soutien pour le renforcement des capacités des acteurs électoraux et son appui pour la codification du cadre électoral.



وكالة ترقية الاستثمار في موريتانيا
AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN MAURITANIE

Guichet Unique des Entreprises

CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE ! EN 48 H !

Nous facilitons la création de votre entreprise grâce à un service simplifié, rapide et transparent !

Le Guichet Unique des Entreprises de l'APIM est votre interlocuteur unique pour la création de votre entreprise. Il regroupe tous les services administratifs nécessaires vous facilitant ainsi les formalités d'immatriculation au Registre de Commerce, aux Impôts et à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.

Contact



+222 38 81 90 27
Info-apim@apim.gov.mr
www.apim.gov.mr

استثمار
INVESTIN
MAURITANIA

Scannez et donnez
vie à votre projet !



L'investiture du Président de la République, largement commentée par les personnalités étrangères présentes à l'événement



Nouakchott, capitale de la Mauritanie, a accueilli du beau monde à l'occasion de l'investiture le jeudi 1^{er} août 2024 du Président de la République, SEM Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, pour un second mandat. La cérémonie s'est déroulée au Centre international des Conférences "Mourabitounes", en présence d'invités de marque. En effet, plusieurs dirigeants de pays amis et frères, de chefs de gouvernements, de représentants des partenaires, ainsi que de personnalités étrangères de premier plan, ont rehaussé le niveau de cet événement, à travers leur présence.

Ceux qui ont fait le déplacement ont salué la maturité politique du peuple mauritanien et l'ancre de l'expérience démocratique mauritanienne, fondée sur l'intégrité, la sécurité et la transparence, faisant de cette expérience l'une des plus significatives de la région.

Le Magazine Horizons a interrogé plusieurs personnalités ayant assisté à la cérémonie. Elles ont magnifié l'expérience mauritanienne dans la tenue d'élections transparentes et plus globalement un processus électoral bâti sur un consensus. Elles ont adressé leurs félicitations à l'Etat et au peuple mauritaniens pour le processus électoral réussi, qui a révélé la conscience du peuple quant à l'importance de la démocratie et de son rôle dans le développement des Etats.

Le vice-président de la Côte d'Ivoire, SE Mon-

sieur Tiémoko Meyliet Kone, a, au sortir de la cérémonie, déclaré que « la Côte d'Ivoire a toujours eu avec la Mauritanie des relations fraternelles ». C'est pour cette raison que « le président de la République Son Excellence

Alassane Ouattara a voulu que nous venions personnellement le représenter à cette cérémonie (...) afin de transmettre ses félicitations et ses encouragements à son frère et ami qui vient d'être réélu Président de la Mauritanie ». Le numéro 2 ivoirien a déclaré que son équipe et lui-même, ont eu « l'honneur de le saluer et le lui dire de vive voix ».

Du Mali voisin, le ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Colonel Sadio Camara, a souligné être là « sur instruction du Président de la Transition, le Colonel Assimi Goita ». Il a aussi noté que ce dernier l'a « particulièrement chargé de transmettre ses salu-



tations et félicitations et celles du peuple malien, au Président, suite à sa brillante réélection ». Il a noté les liens « civilisationnels entre nos peuples, continuent de guider les relations politiques et diplomatiques, pour que nous puissions continuer à dialoguer et à collaborer de manière directe et franche sur les questions d'intérêt commun ». Selon lui, l'occasion de l'investiture « permet aussi de renforcer davantage les liens séculaires entre les deux Etats ».

A son tour, le Président du comité des conseillers du commerce extérieur de la France, M. Christophe Jourdan a déclaré que « c'est un événement très important pour la Mauritanie qui montre que nous sommes dans la continuité avec des perspectives de développement ». D'après lui, il y a de vrais défis à relever mais c'est une très bonne nouvelle » car « le pays a des atouts extraordinaires, tout ce qu'il faut c'est de les développer et de les mettre en œuvre ».





Félicitations

A l'occasion de l'investiture du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, suite à la confiance que le peuple mauritanien lui a accordé pour un second mandat, le Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et l'ensemble de son personnel adressent leurs sincères et meilleures félicitations. C'est également l'occasion de formuler nos meilleurs vœux pour que cette mission soit une opportunité pour parvenir à plus de prospérité et de développement de notre pays, dans le contexte de l'unité nationale, de l'harmonie, de la tranquillité et de la sécurité.

Mohamed Mahmoud Jaavar Edhehbi

Directeur Général



Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Dans le cadre de l'amélioration et la modernisation de ses prestations en faveur de ses assurés, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) est en train de mettre en place un nouveau système d'identification biométrique pour les assurés.

Les avantages que procurent ce nouveau système sont :

- 1 Contrôler et diligenter les prestations de service en faveur des assurés
- 2 Faciliter le rythme de traitement des cotisations des partenaires de la CNAM à travers leur numérisation et leur surveillance par le biais de son système électronique
- 3 Fournir une base de données statistiques précises et complètes pour le secteur concernant les maladies et la carte sanitaire du pays
- 4 Limiter le recours aux services de la CNAM exclusivement à ses assurés pour mettre en relief les avantages spécifiques procurant leur affiliation à la Caisse Nationale d'assurance Maladie
- 5 Consacrer une démarche visant à rapprocher les prestations de la CNAM de ses assurés, option qui s'affirmera davantage après la mise en service, avant la fin de l'année 2024, de la plateforme virtuelle d'interaction et du centre de communication avec ses affiliés et ses partenaires
- 6 Maîtriser les dépenses afin de garantir l'accès convenable des assurés aux prestations de la CNAM et permettre à ses partenaires de bénéficier de leurs droits les termes contractuels ;
- 7 Incarner la volonté des plus hautes autorités du pays en matière de modernisation et de développement des services administratifs à travers leur numérisation.

A la CNAM, nous travaillons avec diligence afin de garantir à nos assurés une assurance maladie répondant à leurs attentes

CNAM : Avec l'aide d'Allah, nous prenons soin de vous

CNAM : Votre sécurité sanitaire permanente

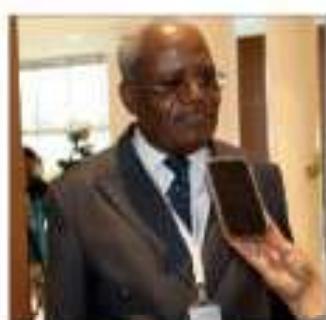
CNAM : Le premier acteur national de l'assurance maladie

CNAM : Confiance avec des assurés et crédibilité envers les partenaires





Pour sa part, le conseiller à la présidence du Congo Brazzaville, M. Ossette, a souligné être content « d'avoir découvert une Mauritanie multiculturelle. Une Mauritanie en construction notamment sous le mandat écoulé du président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani ».



De son côté, le chef de service relations publiques à la Présidence du Tchad, M. Assira Nambatingar, a indiqué être là avec la délégation tchadienne « compte tenu des relations très intenses et historiques entre le Tchad et la Mauritanie ». Il poursuit en expliquant c'est « la raison pour laquelle notre chef de l'Etat a accepté cette invitation », souhaitant rendre lesdites relations « plus intenses ».



Par ailleurs, le député et Président du Parti Camerounais pour la Réconciliation, l'honorable Cabral Libii s'est dit « très honoré de l'invitation à l'investiture du Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani à Nouakchott, ce 1er août 2024 ». Il est revenu sur le climat et le processus électoral, mettant en exergue le travail de la commission électorale en ces termes : « La CENI a publié en moins de 24h les résultats d'une élection qui s'est déroulée sur un territoire de plus d'un million de km². »



Toujours au chapitre des réactions, le chercheur palestinien, M. Abdel Bary Athouane, a fait part de sa joie d'assister à la cérémonie et son profond respect pour le peuple mauritanien. Il a aussi salué le processus électoral qui a retenu l'attention du monde entier. Il a déclaré que la Mauritanie a donné le bon exemple sur le plan de la démocratie et de la coexistence pacifique, et a réussi à forger une identité arabe forte. Il a également souligné que la Mauritanie est le seul pays arabe à avoir pris le courage de fermer l'ambassade israélienne, une mesure salutaire dont tous se rappellent pour toujours.

De son côté, un membre de la délégation libyenne présente à l'événement, M. Salam Bou Hraka, a indiqué que sa présence à pour objet de partager la joie du peuple mauritanien lors de l'investiture de Son Excellence le Président de la République. Il a souligné l'expérience démocratique mauritanienne, qui s'est enracinée et solidifiée, exprimant sa joie d'assister à cette cérémonie. Il a également salué le niveau des relations bilatérales entre les deux pays frères, souhaitant qu'elles continuent de croître et de se renforcer au cours du mandat.

L'ambassadeur syrien en Mauritanie, SEM. Qusay Thabet Moustapha, a quant à lui, exprimé sa satisfaction d'assister à cet événement démocratique de grande envergure. Il a estimé que ce nouveau mandat sera celui de la continuité du précédent au service du peuple. Il a expliqué que sa présence a pour

objectif de partager la joie des Mauritaniens. Il a souhaité au Président de la République plein succès dans l'accomplissement de ses fonctions au cours de ce nouveau mandat présidentiel; avant de saluer le niveau des relations bilatérales entre les deux pays frères. Aussi a-t-il noté qu'elles sont solides et continueront de se renforcer.

Enfin, le directeur de publication de Financial Afrik basé à Dakar, M. Adama Wade, est revenu sur le déroulement de l'élection. « De manière globale, nous avons assisté à un scrutin qui a été de bout en bout diffusé quasiment en direct sur les plateformes de la Commission Électorale Nationale Indépendante de la Mauritanie.

Ce qu'on a noté, il y a eu un taux de participation très élevé et on voit ici en Mauritanie l'intérêt des populations pour la chose politique. Donc, l'intérêt de la part des citoyens pour veiller à l'action publique et je m'en réjouis. Je pense que l'un des grands enseignements à tirer de ces élections aussi c'est l'implication de la jeunesse mauritanienne ». Le Président de la République, SEM Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, faut-il le rappeler, a été réélu Président de la République Islamique de Mauritanie, pour un second mandat de 5 ans, au premier tour du scrutin présidentiel du 29 juin 2024 avec 56,12% des suffrages exprimés.

S. Mori/ S. Gueye/ A. Sy



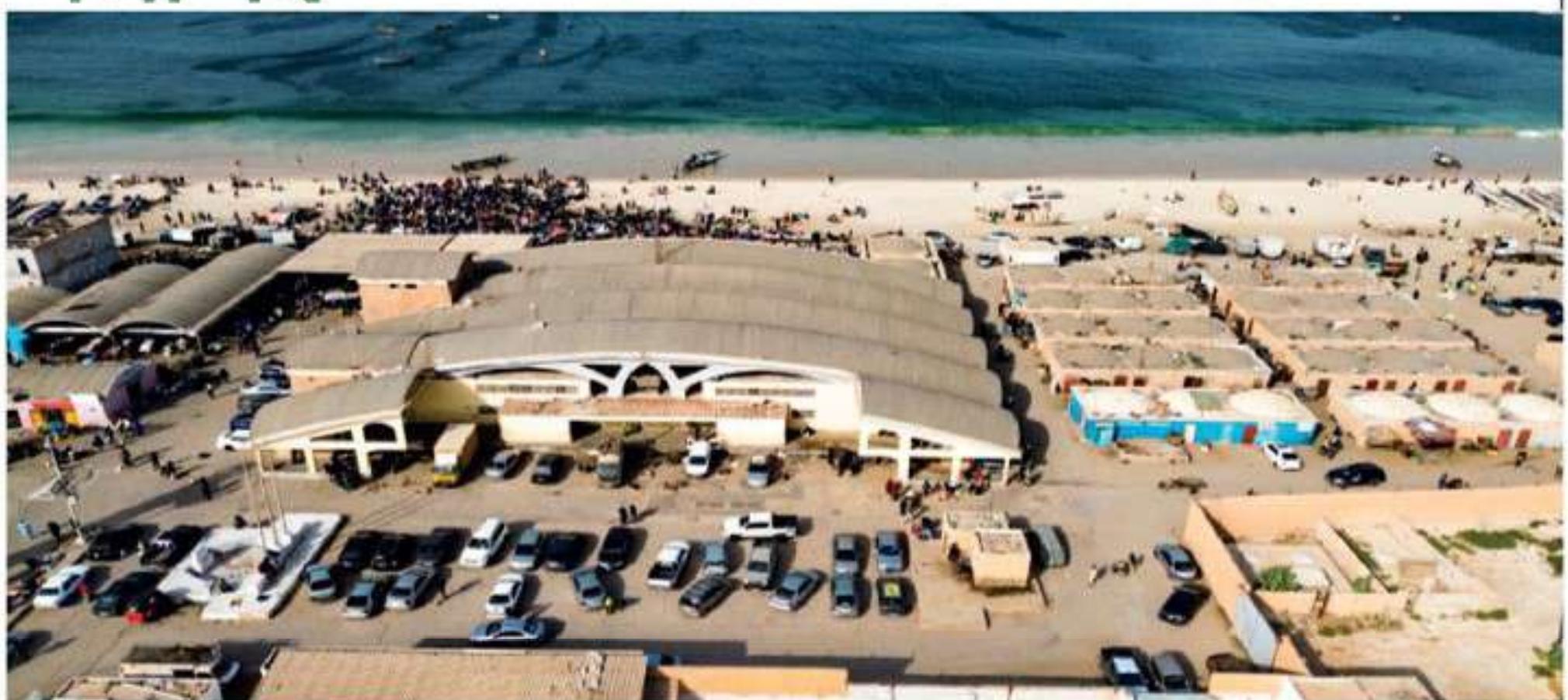


MARCHÉ AU POISSON DE NOUAKCHOTT

MPN

سوق السمك

Marché Au Poisson



Mission :

Depuis sa création en 1997 sous forme de Société d'Économie Mixte, le Marché au Poisson de Nouakchott (MPN) s'est vu confier la mission relative à la disponibilisation du poisson en quantité et en qualité pour le marché local et extérieur.

Avec sa proximité de Nouakchott, le MPN se considère comme le lieu principal de vente de poisson frais et congelé où entre 20 000 à 30 000 personnes se rencontrent quotidiennement autour de ce produit qui est le poisson.

Le MPN joue un rôle social très important vu qu'il facilite l'emploi et l'intégration au marché du travail pour la plupart des jeunes chômeurs et des chefs de ménages vulnérables.

Statut :

- Suivant le Décret 2014115-, le MPN a été transformé d'une Société d'Économie mixte à un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

- Le Décret n° 2014116- du 27 juillet 2014 a défini ensuite les limites du domaine du marché.

Domaine :

- Le Marché au Poisson de Nouakchott est un Point de Débarquement Aménagé (PDA) qui s'étend sur environ 200 hectares dont la moitié située au nord et qui est viable pour le moment.

- Le changement de son statut en Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) en 2014 n'a pas modifié sa mission de base mais son domaine a été agrandi.

Services :

Le MPN a connu une modernisation qui a contribué à son développement et à son innovation. Il met à la disposition des différents acteurs opérant dans le domaine de la pêche artisanale les services suivants :

- 40 usines de Congélation et de traitement de poisson
- 15 usines de fabrique de glace
- 15 stations service.

En plus des milliers de boutiques et places fournissant des multi-produits et multi-services et des zones pour réparation des pirogues et des filets.

Promotion et développement de la Pêche Artisanale :

Le MPN a été en mesure d'accompagner, la promotion et le développement de la pêche artisanale à travers :

- Environ 5 000 pirogues débarquent au niveau du MPN, ce qui rend disponible le poisson en quantité et qualité pour le marché local et étranger et ce d'une façon quotidienne.
- 2000 mareyeurs environ travaillent au MPN
- 15 stations de service fournissant carburant aux pirogues
- 1 halle pour les mareyeurs
- 3 halles pour la vente du poisson en détail
- 1 halle pour écaillage du poisson
- Des conditions de sécurité au débarquement ont été créées
- Des conditions d'hygiène et de salubrité pour le poisson ont été améliorées.

Viabilisation et assainissement du domaine du MPN :

Dans le cadre de viabilisation et sécurisation de son domaine, et la création d'un climat propice à l'investissement, le MPN a réalisé les activités suivantes :

- Construction d'un mur pour la clôture du domaine terrestre du MPN avec 5 bâtiments intégrés :
 - 1 bâtiment servant d'accès principal ;
 - 4 bâtiments de sortie ;
 - Construction de 7 blocs sanitaires ;
 - Réalisation d'un réseau électrique ;
 - Réalisation d'un réseau d'eau potable ;
 - Réalisation d'un réseau d'assainissement des eaux de mer usées ;
 - Réalisation d'un réseau d'assainissement des eaux domestiques ;
 - Enfin le MPN offre des occasions d'investissement très importantes ouvertes à tous les investisseurs avec respect de leurs droits et la création de climat favorable pour la réussite de leurs projets.

Travaux de mise en place d'une station d'épuration en cours. Cette station servira pour l'épuration du réseau industriel et domestique pour la création des conditions d'hygiènes favorables.

Travaux de construction d'un nouveau Bâtiment Administratif pour le MPN en cours d'exécution, ce qui va contribuer à la modernisation du marché.

Marché de construction d'une halle au poisson côté nord en cours d'exécution, ce qui va élargir les espaces pour l'accueil et le traitement de poisson d'une façon conforme aux normes internationales.

Travaux de réhabilitation et mise aux normes des anciens Bâtiments et Installations du MPN en cours d'exécution.

Perspective du développement et modernisation du MPN :

Le MPN envisage la réalisation de plusieurs projets dans le cadre du développement et de l'organisation du marché, entre autres :

- 1- Développement et mise au norme de la zone de débarquement à travers la construction d'un débarcadère au niveau du MPN permettant l'accueil de 3 000 pirogues pour faciliter le débarquement et contrôle de quantité de poissons arrivant au marché.
- 2- Réalisation de 10 km de voiries.
- 3- Création d'un point de vente moderne pour les marchands ambulants.
- 4- Mise en place des parkings pour le stationnement des usagers du marché ainsi que les camions transporteurs pour la lutte contre le stationnement abusif.
- 5- Construction d'un atelier de réparation de pirogues.
- 6- Construction d'un atelier de réparation de filets de pêcheurs

Investiture du Président réélu :

Sens et portée du serment



Khalilou Diagana

Face aux membres du Conseil constitutionnel, en présence du bureau de l'Assemblée nationale, le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, réélu pour un second mandat de cinq ans, a été investi, le premier août 2024.

Conformément à l'article 29 de la Constitution du 20 juillet 1991, le Président réélu pour un second mandat de cinq ans a prêté serment en ces termes : « Je jure par Allah l'Unique de bien et fidèlement remplir mes fonctions, dans le respect de la Constitution et des lois, de veiller à l'intérêt du peuple mauritanien, de sauvegarder l'indépendance et la souveraineté du pays, l'unité de la patrie et l'intégrité du territoire national.

Je jure par Allah l'Unique de ne point prendre ni soutenir directement ou indirectement, une initiative qui pourrait conduire à la révision des dispositions constitutionnelles relatives aux conditions de la durée et du renouvellement du mandat du Président de la République, prévues aux articles 26 et 28 de la présente Constitution. »

Le second alinéa de ce serment a été ajouté à l'article 29 de la Constitution du 20 juillet 91 lors du référendum du 25 juin 2006 pendant la transition.

Pour ce référendum, en effet, il n'avait pas été demandé aux Mauriciens de dire oui ou non à un nouveau texte. Le projet de loi constitutionnelle, approuvé à plus de 96% par référendum, portait rétablissement de la constitution du 20 juillet 1991 comme constitution de l'Etat mauritanien avec modification de certaines de ses dispositions. Les modifications en question portaient, essentiellement,

sur la fonction du président de la République. Elles ont eu de lourdes implications sur l'ancrage de la démocratie, à travers, entre autres, l'abrogation et le remplacement des articles 26, 27, 28 et 99 de la constitution de 1991.

Alternance obligatoire

A la place de l'ancien article 26 qui aménageait un mandat de six ans, le nouveau prévoit cinq ans. Ce

n'est pas une différence de taille. Une année pour la gestion d'une nation, c'est très peu. Le changement de taille vient du nombre de mandats. À la place de la réélection sans limite de l'ancien article 28, le nouveau dispose : « Le président de la République est rééligible une seule fois. » Autrement dit, aucun président de la République ne restera plus de dix ans au pouvoir.



Pour écarter toute possibilité de tripotouillages constitutionnels visant le contournement du principe de la limitation des mandats à deux, les rédacteurs des amendements sont allés plus loin.

Le Premier magistrat ne pourra pas modifier la Constitution comme dans certains pays pour rester au pouvoir à l'expiration des nombres de mandats possibles. L'article 99 nouveau dispose : « Aucune procédure de révision de la Constitution ne peut être engagée si elle met en cause l'existence de l'Etat ou porte atteinte à l'intégrité territoriale, à la forme républicaine du gouvernement, au caractère pluraliste de la démocratie mauritanienne ou au principe de l'alternance démocratique au pouvoir et à son corollaire, le principe selon lequel le mandat du Président de la République est de cinq ans, renouvelable une seule fois comme prévu aux articles 26 et 28. »

Le principe de l'alternance au sommet de l'Etat n'est donc plus laissé à la guise des citoyens ou de leurs dirigeants. Il n'est plus possible de maintenir la même personne au sommet de l'Etat au-delà de dix ans. C'est la loi fondamentale qui garantit le changement de présidents en élevant ce principe d'alternance au même niveau que l'existence de l'Etat, l'intégrité territoriale, la forme républicaine du gouvernement et le caractère pluraliste de la démocratie mauritanienne.

Changer la constitution pour ouvrir la possibilité d'un troisième mandat, c'est comme renoncer à la souveraineté de la Mauritanie sur une portion de son territoire.

Président sans parti

Pour être conforme à l'esprit républicain qui veut que la présidence de la République soit d'abord une institution au service de toute la Nation, l'article 26 nouveau interdit au président d'appartenir aux instances dirigeantes d'un parti politique. Il n'y aura donc plus de « chef d'Etat chef de parti. » Certes, celui qui préside aux destinées d'un pays a été porté au pouvoir par des partis politiques qui lui offrent une majorité parlementaire pour l'application de son programme. Mais pour ceux qui croient à la force symbolique des choses, un chef d'Etat sans parti sera moins partisan.

Les amendements constitutionnels font du Président de la République islamique de Mauritanie un homme âgé de 40 ans au moins et 75 ans au plus. Il prête serment, ne fait pas partie d'une formation politique et ne reste pas au pouvoir plus de 10 ans.

Larges prérogatives

Le Président de la République ne peut faire plus de deux mandats, mais la Constitution de juillet 1991 lui confère de larges prérogatives.

Il est « le gardien de la Constitution. Il incarne l'Etat. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement continu et régulier des pouvoirs publics. Il est garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Il exerce le pouvoir exécutif et préside



le conseil des ministres. »

Le président de la République « détermine et conduit la politique extérieure de la Nation ainsi que sa politique de défense et de sécurité. Il nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions. Sur proposition du Premier ministre, il nomme les ministres auxquels il peut déléguer par décret certains de ses pouvoirs. Il met fin à leurs fonctions, le Premier ministre consulté. »

Il peut aussi « Après consultation du Premier ministre et du président de l'Assemblée nationale,

prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Le président de la République « promulgue les lois, dispose du pouvoir réglementaire et peut en déléguer tout ou partie au Premier ministre. Il nomme aux emplois civils et militaires. Il est le chef suprême des forces armées et préside les conseils et comités supérieurs de la défense nationale. »

Le Président de la République « dispose du droit de grâce et du droit de remise ou de commutation de peine. » Il peut, « sur toute question d'importance nationale, saisir le peuple par voie de référendum. »

Constitution du 20 juillet 1991, modifiée

Article 26 nouveau : « Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. (...) est éligible à la présidence de la République tout citoyen né mauritanien jouissant de ses droits civils et politiques et âgé de quarante ans au moins, et soixante-quinze ans au plus, à la date du premier tour de l'élection. »

Article 27 nouveau : « La charge de Président de la République est incompatible avec l'exercice de toute fonction publique ou privée et avec l'appartenance aux instances dirigeantes d'un parti politique. »

Article 28 nouveau « Le Président de la République est rééligible une seule fois. »

Article 29 nouveau « Le Président de la République nouvellement élu entre en fonction à l'expiration du mandat de son prédécesseur. Avant d'entrer en fonction, le Président de la République prête serment en ces termes : «

Je jure par Allah l'Unique de bien et fidèlement remplir mes fonctions, dans le respect de la Constitution et des lois, de veiller à l'intérêt du peuple mauritanien, de sauvegarder l'indépendance et la souveraineté du pays, l'unité de la patrie et l'intégrité du territoire national. »

Je jure par Allah l'Unique de ne point prendre ni soutenir directement ou indirectement, une initiative qui pourrait conduire à la révision des dispositions constitutionnelles relatives aux conditions de la durée et du renouvellement du mandat du Président de la République, prévues aux articles 26 et 28 de la présente constitution. »

Article 99 nouveau : « Aucune procédure de révision de la constitution ne peut être engagée si elle met en cause l'existence de l'Etat ou porte atteinte à l'intégrité du territoire, à la forme républicaine du gouvernement, au caractère pluraliste de la démocratie mauritanienne ou au principe de l'alternance démocratique au pouvoir et son corollaire, le principe selon lequel le mandat du Président de la République est de cinq ans, renouvelable une seule fois, comme prévu aux articles 26 et 28 ci-dessus. »

Cérémonie d'investiture du Président de la République en images





مفوضية حقوق الإنسان والعمل الإنساني والعلاقات مع المجتمع المدني

Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire
et aux Relations avec la Société Civile



Des réalisations tangibles soldées par la satisfaction au niveau national et saluées par la communauté internationale.

L'action dans le domaine des droits humains en Mauritanie a connu ces cinq dernières années un bond qualitatif unanimement apprécié par les différentes institutions nationales et salué par l'ensemble des partenaires internationaux. Les résultats dans ce domaine étaient visibles et clairs, aussi, bien au niveau des comptes-rendus des rapporteurs internationaux, qu'au niveau des rapports du département américain des Affaires étrangères sur la traite des personnes.

Cette grande évolution résulte de la mise en œuvre du programme de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouni (Tahoudaty) par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile, surtout son volet relatif à la promotion et à la protection des droits humains, et au renforcement de l'accès du citoyen, partout où il se trouve, aux différents droits et services.

Nous allons vous présenter dans ce résumé des échantillons très restreints des réalisations du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile au cours du premier mandat de Son Excellence.

Domaine des Droits de l'Homme :

Dans ce domaine, il a été procédé à l'adoption de la stratégie nationale de promotion et de protection des Droits de l'Homme 2024-2028 et du plan national de lutte contre la traite des personnes 2024-2026, de la création du plateforme « ma défense » Himayeti pour la réception et le traitement des plaintes relatives aux violations suspectes des Droits de l'Homme et de la préparation d'un projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi 031-2015 incriminant l'esclavage et les pratiques esclavagistes.

Il faut noter, également, l'organisation de campagnes de conscientisation et de sensibilisation pour rendre les populations informées des lois incriminant l'esclavage et les pratiques esclavagistes, de lutte contre la traite des personnes, l'esclavage, le racisme et la torture.

A cela s'ajoute la formation des dizaines d'organisations des Droits de l'Hommes sur les techniques de détection et de documentation des violations des Droits de l'Homme et la création d'un comité multi-sectoriel en charge de l'élaboration des rapports et du suivi des recommandations dans le domaine.

Le comité multi-sectoriel est concerné, également, par la préparation des rapports sur la compatibilité des législations nationales avec les dispositions des conventions internationales ratifiées par la Mauritanie, et la présentation des comptes-rendus établis en vertu des instruments légaux, et ce en plus l'institution d'un prix national des Droits de l'Homme et de la cohésion sociale dont le jury a été mis sur pied.

Dans le même contexte, il a été procédé à la préparation de la visite du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences ; visite au cours de laquelle il a loué les avancées réalisées par la Mauritanie en matière de lutte contre l'esclavage, et de celle de l'équipe de l'ONU concernée par la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et des enfants et du renforcement de la présence de la Mauritanie dans les institutions des Droits de l'Homme par son élection au Conseil des Droits de l'Hommes et l'élection des experts nationaux dans les comités contractuels des Nations Unies.

Il a été procédé, aussi, à la création et à la redynamisation de l'autorité nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, dotée d'un fonds de lutte contre ce phénomène et d'un mécanisme de prise en charge des victimes de cette pratique, l'organisation des caravanes et actions de sensibilisation sur la lutte contre la traite des personnes et l'adoption et la mise en œuvre du plan national de ce phénomène 2024-2026.

Domaine de l'action humanitaire :

Au plan de l'action humanitaire, le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile a poursuivi le processus de mise en œuvre de la stratégie nationale de la résilience et de l'action humaine par l'approbation technique et la soumission du document de la stratégie nationale au Premier ministère pour la validation définitive.

Le commissariat a élaboré un plan triennal détaillant la stratégie, a financé des pôles de développement, a appuyé des organisations et coopératives opérant dans le domaine et a poursuivi la mise en œuvre de son programme d'aide sociale au profit des malades, des indigents et des victimes des incendies.

Domaine de la Société civile :

Au plan de la société civile, il a été procédé à l'élaboration de la stratégie nationale de promotion des organisations de la société civile et son adoption par le Conseil des Ministres, l'adoption de la loi N.004-2021 relative aux associations, réseaux et organisation ainsi que son décret d'application.

A cela s'ajoute la mise en application des différents volets de la stratégie nationale de promotion des organisations de la société civile, l'organisation des ateliers de formation sur le renforcement de la participation des organisations de la société civile dans la préparation du budget du citoyen et la contribution à la réalisation du rapport de la révision volontaire nationale sur les objectifs de développement durable et la formation sur les techniques de surveillance des élections et du déroulement des contentieux électoraux.



مفوضية حقوق الإنسان والعمل الإنساني والعلاقات مع المجتمع المدني

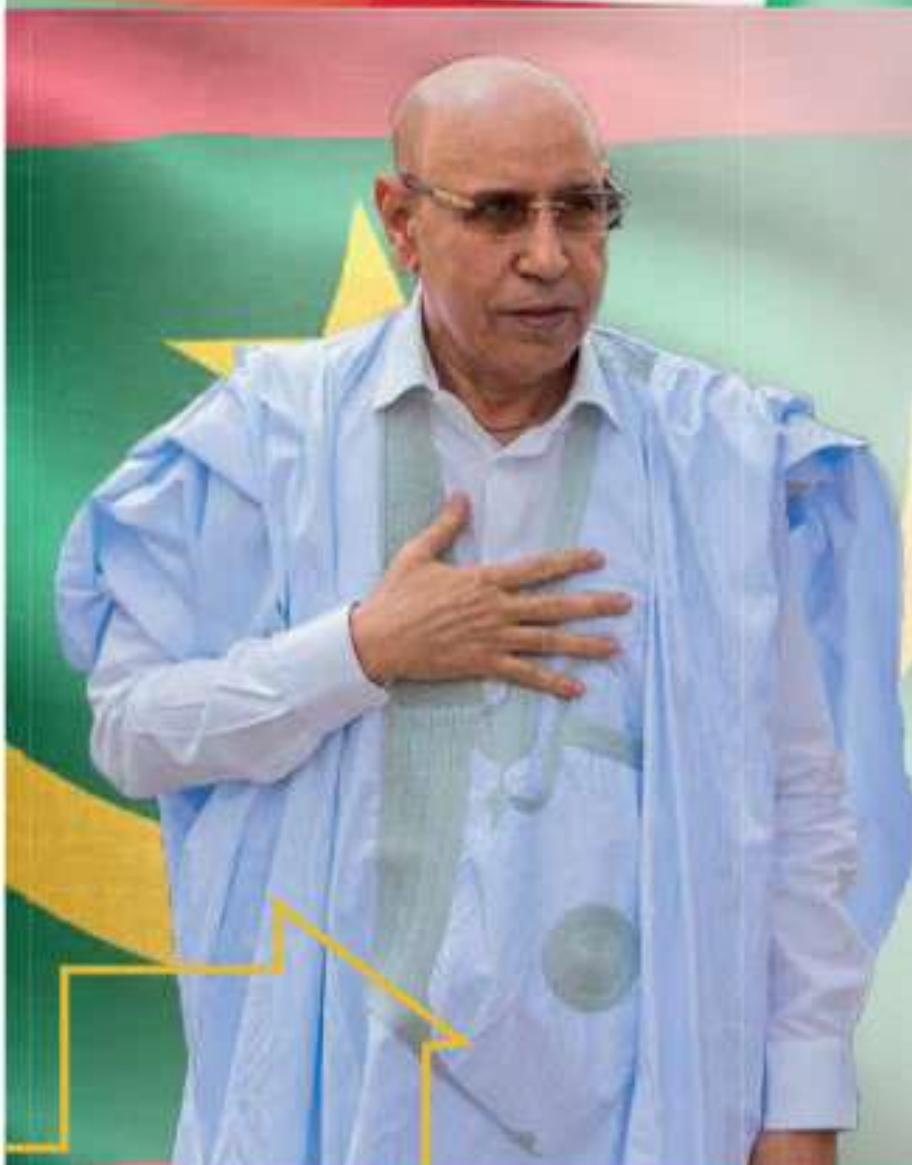
Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire
et aux Relations avec la Société Civile



Félicitations

Le Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile, Monsieur Cheikh Ahmedou Ould Ahmed Salem Ould Sidi et l'ensemble du personnel du commissariat adressent leurs chaleureuses félicitations et leurs meilleurs vœux à Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, à l'occasion de son investiture à la magistrature suprême de la République Islamique de Mauritanie.

Le Commissariat félicite, également, à cette heureuse occasion l'ensemble des Mauritaniens pour la poursuite de l'actuelle gouvernance, celle de l'édification, de la reconstruction, de l'apaisement politique et de la justice, instaurée par Son Excellence avec l'amorce de son premier mandat



ALGERIAN UNION BANK
بنك الاتحاد الجزائري

Algerian Union Bank félicite chaleureusement le Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani pour sa réélection.

Algerian Union Bank, en tant que banque algérienne en Mauritanie, se positionne comme un partenaire stratégique pour faciliter les échanges commerciaux et les investissements bilatéraux.



MOHAMED CHEIKH EL GHAZOUANI

Avec l'engagement du Président

- ✓ La SNDP a assuré la pérennité de la distribution du poisson subventionné en Mauritanie
- ✓ La SNDP a généralisé la distribution du poisson sur toutes les wilayas et les moughataas du pays
- ✓ La SNDP a contribué à l'évolution de la consommation du poisson dans le pays



La SNDP présente ses meilleurs vœux à son excellence le Président de la République à l'occasion de son investiture pour un second mandat

Distribution

- + 4 millions de repas distribués/an.
- + 141 000 individus touchés/jour
- + 23 100 familles touchées/jour

Couverture territoriale

- ✓ Les 13 wilayas du pays
- ✓ Les 63 Moughataas du pays
- ✓ 101 Communes

Logistique

- 11 plateformes
- 47 centres logistiques
- 91 chambres froides
- 33 conteneurs frigorifiques
- 422 points de distribution

Mattel présente ses félicitations à son Excellence le Président Mohamed Ould Cheikh EL GHAZOUANI à l'occasion de son investiture



Citoyens de nos wilayas intérieures:

L'investiture du Président pour un deuxième mandat ou la nécessité d'achever les projets de développement entamés

Plusieurs citoyens ont salué les réalisations du pays durant le premier mandat de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, lors de rencontres avec les bureaux de l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) dans plusieurs villes de nos wilayas de l'intérieur du pays.

Ils ont notamment souligné que ce mandat a été caractérisé par la mise en place d'un système de gestion des affaires publiques marqué par une nouvelle façon de les traiter de manière plus franche et plus crédible pour ces citoyens ainsi que par l'ouverture sur l'échiquier politique, en privilégiant les groupes fragiles, les franges vulnérables et défavorisées de la population comme les personnes atteintes de maladies chroniques et les familles pauvres.

Ils ont souligné que le programme de Son Excellence le Président de la République a mis l'accent sur l'aspect social, en se rangeant aux côtés des pauvres faisant qu'aussi bien la délégation "Taazour" que le commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA) font un travail remarquable dans ce domaine.

Il en est ainsi des cash transferts, de la fourniture de denrées alimentaires de base à prix réduits faisant prévaloir de nouvelles références pour la société privilégiant des valeurs pour l'individu fondées non pas sur les appartenances sectaires mais sur le travail, le dévouement et la franchise.

Sur le plan économique, la croissance a été stimulée malgré les circonstances difficiles, et le budget de l'État a augmenté de manière significative, ce qui est l'un des aspects de l'amélioration de la situation économique.

Parmi les acquis: la consolidation de la solidité de l'ouguiya et la réduction de l'endettement extérieur. Les citoyens interrogés ont salué également les réalisations faites dans le domaine des infrastructures, comme les projets d'approvisionnement en eau potable à partir de la nappe du Dh'har, qui alimente de nombreuses villes et villages des deux Hodhs mais aussi le projet d'alimentation en eau de Kiffa, le pont de Rosso et le tronçon Aleg-Boutilimitt de la route de l'Espoir, en plus de la construction de centaines de kilomètres de routes bitumées et d'autres projets améliorant les conditions de vie des populations.

Assaba :

Dans ce contexte, M. Hassan Ould Bilal de l'Assaba, a déclaré qu'il attend avec impatience l'investiture du Président de la République, M. Mo-



hamed Ould Cheikh El Ghazouani, car il est le Président de la Jeunesse, de l'Espoir et de l'Unité Nationale. Il a aussi noté que durant son premier mandat, le Président a réalisé de nombreux projets importants, y compris des installations pour la jeunesse, la culture et les sports.

Il a ajouté que durant son règne, beaucoup de citoyens ont bénéficié de la solidarité sociale et de l'assurance maladie, et de nombreuses familles pauvres ont profité de prêts financiers qui ont marqué, pour elles, le début d'une vie décente. Il a affirmé que ce mandat est appelé le mandat de la jeunesse, en tant que pilier de la société.

M. Ould Bilal réaffirme attendre avec impatience cet événement, l'investiture du Président de la République, pour commencer un nouveau processus de réalisations concrétisant les espoirs du peuple mauritanien.



Pour sa part, Mme Khadija Mint Chekroud, une jeune activiste de Kiffa, a exprimé sa joie et son impatience de voir ce moment de l'investiture du Président de la République. Elle a ajouté qu'elle a de grands espoirs pour ce mandat, qui sera par excellence « un mandat des jeunes et des femmes ». Elle a ajouté que malgré les nombreuses réalisations du dernier mandat, ils attendent beaucoup de ce mandat et de cette investiture.

Elle a remercié le Président de la République pour les nombreuses facilités dont ont bénéficié les jeunes.

« Nous sommes fiers dit-elle, de cette assurance maladie dont ont profité des groupes vivant dans la précarité qui avaient du mal à se faire soigner en raison de leur vulnérabilité financière ».



Adrar :

Pour sa part, M. Isselmou Ould Hijbou Ould Charghi, militant politique dans la moughata de Ouadane, wilaya de l'Adrar, a exprimé sa joie pour la réussite du Président de la République à remporter un deuxième mandat. Il a souligné que ce succès dénote la confiance du peuple mauritanien en son leadership.

Il a précisé que l'investiture du Président de la République est pour lui une nouvelle phase de stabilité et de progrès pour la Mauritanie, et une occasion de renouveler la confiance dans le leadership et de réaliser les objectifs ambitieux fixés par le Président élu.

M. Ould Hijbou a indiqué que cet événement reflète notre engagement à travailler dur pour construire un avenir meilleur, renforcer l'unité nationale et développer notre société sur le plan économique et social, et que c'est un moment de fierté et d'honneur pour lui de faire partie de ce processus démocratique et de soutenir la vision que le Président a pour le pays.

M. Mohamed Ould Hmeyin Salem, jeune homme intéressé par la politique en Adrar, a noté que l'investiture du Président de la République marque le début d'un deuxième mandat pour la jeunesse, la femme, la stabilité et la paix. Il a ajouté que ce mandat récoltera sans aucun doute les fruits des réalisations de développement du premier mandat.

Il a précisé que la cérémonie d'investiture représente également une occasion précieuse pour renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale à travers la poursuite de la mise en œuvre des prochaines phases de l'école républicaine.

Cette phase importante de l'histoire de la Mauritanie verra un essor en matière de développement global dans lequel la Mauritanie s'attèlera à réaliser la justice sociale à travers l'accès des jeunes aux postes et emplois dans les différentes branches de l'Etat.

M. Abdallahi Ould H'Meyada, un des acteurs de la wilaya, a également félicité le peuple mauritanien pour ce succès. Il a indiqué que le dernier mandat, bien que marqué par la présence de



la pandémie du COVID-19, a néanmoins vu la mise en œuvre de nombreux programmes et réformes grâce à une action gouvernementale constante, soutenue et intégrée conformément aux nobles directives du Président de la République.

Il a affirmé que l'investiture de Son Excellence le Président de la République aura un grand impact sur la stabilité et la croissance du pays et préservera les importants acquis de développement obtenus au profit des citoyens dans les différentes régions du pays.

Brakna :

Pour sa part, M. Abderrahmane Ould Saïd Seneiba, secrétaire général du Forum de la jeunesse mauritanienne pour le Développement et président des groupes culturels et caritatifs à Aleg, a mis en relief la nécessité de préserver la consolidation de la démocratie qui a caractérisé le premier mandat, étant donné que l'atmosphère d'ouverture a marqué les relations des autorités avec tous les partis politiques, même ceux qui n'ont pas répondu au dialogue politique que le gouvernement a mené avec certaines formations politiques du pays, ce qui confirme que les autorités s'en tiennent à la consolidation de l'ancre de la démocratie.

Il a ajouté que le premier mandat a vu de nombreuses interventions se déployer ciblant les segments de la société vivant dans la précarité, et permettant à des milliers de familles vulnérables d'en bénéficier.

Dans le domaine de l'emploi des jeunes, il a souligné que des projets ont été soutenus au profit de cette frange de la population. Il a encore expliqué

que les dernières années ont connu une augmentation significative du taux des bénéficiaires, et que l'Elevage et l'agriculture dans la wilaya ont été l'objet d'une grande attention ayant permis d'augmenter la performance de ces secteurs vitaux importants, ce qui confirme le caractère exhaustif du programme de Son Excellence le Président de la République au cours du premier mandat.

Les programmes de santé ont également joué un rôle important car ils ont bénéficié aux familles vulnérables en fournissant des services de santé presque gratuits à des milliers de familles mauritanienes dans le besoin. Toutefois, la poursuite de ces projets et d'autres encore nécessite leur suivi et leur appui par le Président de la République au cours de son deuxième mandat pour parachever tous les programmes et poursuivre le processus de construction entamé.

Il a souligné que parmi les programmes importants annoncés par le Président de la République dans son programme électoral au cours de son deuxième mandat, figure le programme « Temkin », qui se concentre principalement sur les énergies des jeunes et leur autonomisation, afin que la jeunesse prenne la place qui lui revient au cours de son deuxième mandat.

Pour sa part, l'activiste politique et sociale Mme. Aicha Mint Messoud a salué les réalisations accomplies au cours du dernier mandat dans la wilaya, malgré la pandémie du COVID-19, qui a paralysé l'avancement des projets dans tous les pays du monde.





la wilaya a connu un grand essor ces dernières années au niveau des équipements publics, tels que la santé et l'éducation, en plus des interventions de la délégation générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion « Taazour », de Takavoul, tous visant à servir le citoyen, à être proche de lui et à faire en sorte que l'administration agisse à son profit.

Elle a souligné que ceux qui portent leur réflexion sur le premier mandat et ses gigantesques réalisations, le calme et la sérénité politiques ainsi que la vision ambitieuse d'un pays où les citoyens jouissent de la sécurité et de la prospérité, n'hésiteront pas à soutenir Son Excellence le Président de la République au cours de son deuxième mandat, afin de préserver la sécurité, la sûreté et la stabilité de la Mauritanie, de poursuivre les projets de développement importants qui touchent la vie des citoyens, en particulier les classes vulnérables, et de garder un leader qui a prouvé au cours des cinq dernières années sa détermination à faire avancer la Mauritanie à travers une vision holistique pour stimuler la position de la Mauritanie dans tous les domaines.

Dakhlet-Nouadhibou :

Dans un entretien accordé au bureau de l'Agence Mauritanienne d'Information à Nouadhibou, M. Abderrahmane Beidar, président d'une ONG et activiste de la société civile, a indiqué que le premier mandat du Président de la République a été marqué par des acquis importants malgré la pandémie du COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne, notamment le climat d'apaisement politique qui a permis aux différents acteurs de surmonter le désaccord avec le pouvoir.

C'est ainsi que le Président de la République les a reçus et a discuté avec eux de toutes les questions nationales avec objectivité et transparence ; cette situation a créé un climat de confiance qui a conduit à la convergence des points de vue sur certaines questions nationales, appelant à la poursuite de l'apaisement politique pour renforcer le front intérieur.

Pour sa part, Mme Mariem Abdi Seyid, présidente des Femmes handicapées de Nouadhibou, a salué les réalisations accomplies au cours des cinq dernières années du mandat du Président de la République. Elle a appelé à l'inclusion des femmes handicapées dans les programmes "Taazour" pour obtenir une assistance financière. Elle a ensuite affirmé que la majorité des femmes handicapées à Nouadhibou sont des veuves et des divorcées.

Elle a souligné que Dakhlet Nouadhibou, comme le reste du pays, a bénéficié d'un certain nombre de projets et de programmes de développement qui ont eu un impact sur la vie des citoyens dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures.

Elle a salué les conditions dans lesquelles s'est

déroulée la récente élection présidentielle et les efforts déployés par la Commission Electorale Nationale Indépendante pour la transparence des élections, souhaitant au Président de la République un mandat plein de succès qui viendra compléter les projets de développement du premier mandat.

Gorgol :

Au Gorgol, l'activiste politique Ami Alassane N'Gaidé a déclaré que la jeunesse de la wilaya, à l'instar des autres jeunes du pays, aspire dans le deuxième mandat du Président de la République à participer à l'édification du pays, d'autant plus que Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a qualifié cette phase "l'étape de la jeunesse". Celle-ci se réjouit aujourd'hui de la mise en œuvre de cet ambitieux programme à travers lequel le Président de la République cherche à promouvoir, par l'éducation et la formation, une jeunesse nationale capable d'accompagner le développement que connaît le pays dans le cadre de la nouvelle donne politique.

Ce développement doit prendre en compte les transformations importantes que connaissent la plupart des pays du Sahel et du Sahara, dont la Mauritanie est partie bien qu'elle soit une exception en termes de stabilité politique, d'ouverture à l'opposition et de participation de tous dans la gestion des affaires de l'Etat.



Elle a souligné que les populations de cette wilaya remercient Allah le Tout Puissant pour l'élection du Président de la République pour un deuxième mandat, car il (le Président) a pu, par sa sagesse, sa sagacité et sa moralité, unir les mauritaniens, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité.

La militante Ami Alassane N'Gaidé a attiré l'attention sur le fait que la jeunesse doit prendre ses responsabilités et se tenir aux côtés du Président de la République dans l'intérêt supérieur de la Nation qui est au-dessus de toutes les considérations.

Aussi a-t-il relevé que la divergence d'opinion est un droit légitime qui n'est pas en contradiction avec la capacité de traiter nos affaires à l'amiable.

Elle a insisté toutefois sur le fait que l'intérêt du pays réside dans le suivi du programme ambitieux du Président de la République que le peuple a élu le 29 juin dernier 2024.

Elle a ajouté que le Président de la République s'est attaché durant son premier mandat à saisir les revendications et les priorités de la jeunesse dans divers domaines. Pour elle, le Président de la République a œuvré à réformer le système éducatif national pour offrir à tous les jeunes des chances égales pour une éducation de qualité qui les qualifie pour une intégration harmonieuse dans la vie professionnelle et une participation effective à l'édification de la nation. Elle a rappelé que le Président de la République estime qu'"une jeunesse sans éducation est une jeunesse perdue, et la perte de la jeunesse d'une nation est une perte pour la nation".

Pour sa part, M. Cheikh Ahmed Ahmed Mokhtar, un des jeunes de la wilaya, a exprimé son optimisme quant à l'avenir et au développement du pays. Il a ajouté que la jeunesse est considérée comme l'élément de base de toute réforme que l'on veut réussir, et que c'est sur cette base que le candidat de la "transition sécurisée" s'est intéressé à la jeunesse.

Il a souligné que ce qui a été réalisé pour cette jeunesse au cours du premier mandat et le programme électoral actuel sont une véritable preuve que le Président travaille et pense selon une approche prometteuse pour bâtir une Mauritanie forte et moderne sur des fondements so-



lides qui garantissent le succès et la continuité. Une telle perspective ouvre largement la porte devant lui pour qu'il s'engage dans un processus de construction globale avec des idées et des visions novatrices en raison de sa croyance dans le rôle crucial de la jeunesse dans l'œuvre de construction nationale.

Cheikh Ahmed a fait remarquer que l'investiture du Président de la République le 1er août aura un grand impact sur l'avenir de ce pays, en particulier dans le domaine de la fourniture de nombreuses opportunités d'emploi décent pour les jeunes et le développement de l'agri-

culture, de la santé, de l'éducation et du tourisme.

Il en est ainsi des programmes de formation et d'intégration pour de nombreux diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle. Il a ajouté que l'approche de construction nationale sera renforcée en conformité avec le programme électoral actuel qui considère la promotion et le développement de la jeunesse comme une exigence majeur pour la cohésion et le bien-être de la société.

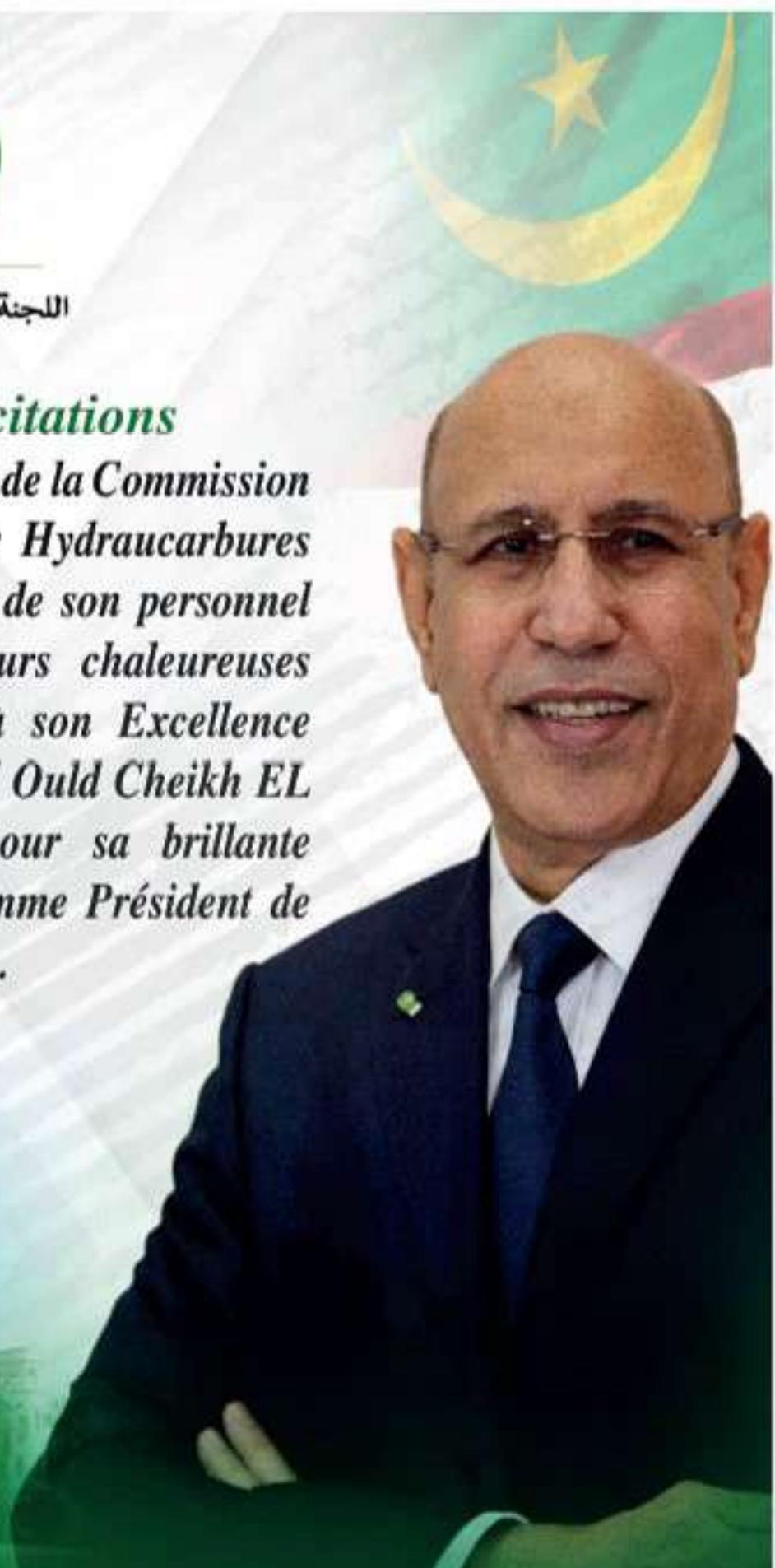
Traduit de l'arabe par SMS



اللجنة الوطنية للمحروقات

Félicitations

"Le Président de la Commission Nationale des Hydrocarbures et l'ensemble de son personnel présentent leurs chaleureuses félicitations à son Excellence Mr Mohamed Ould Cheikh EL Ghazouani pour sa brillante réélection comme Président de la République.



MAADEN :

Un impératif socioéconomique et sécuritaire de formalisation et d'encadrement d'un secteur informel

Le directeur général de Maaden Mauritanie, M. Ba Ousmane, a expliqué que la création de cette société est intervenue pour répondre à un impératif socioéconomique et sécuritaire de formalisation et d'encadrement d'un secteur informel. Il a indiqué, dans une interview exclusive avec Horizons Magazine, qu'un programme d'encadrement de l'activité minière artisanale et semi-industrielle de l'or a été mis en place par Maaden Mauritanie au cours des trois dernières années. Voici cette interview dans son intégralité :

« Horizons Magazine : Dès votre arrivée à la tête de Maaden Mauritanie, vous avez enclenché un processus de concertation qui a permis l'organisation d'ateliers de capitalisation et de renforcement des capacités du sous secteur de l'activité minière artisanale et semi industriel de l'or, quel en était l'objectif ?

M. Ba Ousmane : Permettez moi de saisir l'opportunité ici à l'occasion de ce numero spécial de féliciter chaleureusement le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani. Le peuple mauritanien lui ayant renouvelé sa confiance pour les 5 années à venir.

En Effet, l'Agence Nationale Maaden Mauritanie est un projet phare du programme Taahoudaty du Président de la République, l'attention pour ce projet est renforcé dans le Programme Mon ambition pour la Patrie qui donne plus d'envergure et de soutien au sous secteur de l'activité minière artisanale et semi industrielle de l'or. L'Agence Nationale Maaden Mauritanie a été créée pour répondre à un impératif socioéconomique et sécuritaire de formalisation et d'encadrement d'un secteur informel. Pour revenir à votre question, oui, au cours des trois dernières années, un programme d'encadrement de l'activité minière artisanale et semi-industrielle de l'or a été mis en place par Maaden Mauritanie. Ce programme visait à promouvoir une exploitation minière artisanale responsable, à renforcer la sécurité et les conditions des travailleurs et à accompagner le développement du sous-secteur.

Dans cette optique, l'Agence a réalisé les actions suivantes : la mise en place d'infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des exploitants artisanaux, l'élaboration d'un cadre légal propre à l'activité, assurer une présence effective de l'agence au niveau des zones d'exploitation, l'accroissement des surfaces destinée à l'exploitation minière artisanale, une stratégie en santé et sécurité etc....

Cependant, en dépit de tous les acquis capitalisés ces trois dernières années d'innombrables défis restent encore à surmonter dans plusieurs domaines d'activité.

À cet égard, pour apporter les ajustements nécessaires au développement durable de l'activité, il nous a paru plus que nécessaire d'analyser les résultats du programme par une approche méthodique pour analyser l'efficacité du dispositif organisationnel et institutionnel de l'Agence depuis sa création d'une part et d'autre part pour identifier de manière concertée les insuffisances qui font obstacle au développement et à l'efficacité de l'activité d'une manière générale. C'est dans ce cadre que nous avons



organisé les 04 et 05 janvier derniers un atelier de concertation avec toutes les parties prenantes, sous le thème « La capitalisation des acquis et le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de l'activité minière artisanale et semi industrielle de l'or ».

L'objectif général visé par cet atelier était d'améliorer efficacement le dispositif de gestion de cette activité, en levant naturellement les défis stratégiques, organisationnels et institutionnels, et pour enfin mettre en place une approche de gestion améliorée, qui prendra en compte l'aspect évolutif de ladite activité.

Ces riches journées ont permis de sortir une feuille de route qui tient compte de toutes les propositions d'amélioration du mécanisme de gestion du sous-secteur.

Horizons Magazine : Le sous secteur de l'activité minière artisanale et semi industriel bénéficie aujourd'hui d'un cadre légal qui lui est propre notamment la Loi N°026, quelle est la valeur ajoutée de cette loi ?

M. Ba Ousmane : La loi N°026 a pour but de fixer les modalités d'exercice, d'organisation et d'encadrement de l'activité minière artisanale et semi-industrielle liée à l'or d'une part, et d'autre part, de donner le statut juridique et institutionnel adéquat à Maaden Mauritanie pour lui permettre d'accomplir la mission d'encadrement de cette activité qui constitue désormais, tant par les opportunités d'emplois qu'elle offre que par ses effets bénéfiques, un secteur autonome, leader dans l'économie de notre pays. De par la nature de chacune et le volume des investissements qu'elles requièrent,

les opérations d'exploitation artisanale et semi industrielle de l'or et celles régies par la loi 2008/011 du 27 avril 2008 portant code minier et ses textes d'application

different fondamentalement.

En effet, contrairement aux sociétés d'exploitation minières industrielles, les opérateurs de l'activité artisanale ne disposent, pour la conduite de leurs opérations, que de modestes moyens techniques et financiers ; ils compensent ce déficit par la force devant l'adversité et la ferme volonté de réussir.

De surcroit, les activités minières artisanales sont menées dans de vastes espaces du territoire national caractérisés par la non proximité des autorités administratives et par l'absence quasi totale d'infrastructures de base : centres médicaux, routes et pistes praticables, réseau électrique et couverture téléphonique.

Dans un tel contexte, l'encadrement, l'organisation, et le suivi des activités minières artisanales ne peuvent être réalisés que par un organisme national à large domaine d'intervention et de compétence.

C'est pourquoi le cadre légal actuel :

- Prend pertinemment en compte les préoccupations majeures de politique nationale notamment le plein emploi, l'accès du plus grand nombre de citoyens aux ressources nationales, la multiplicité des centres économiques et leur répartition sur l'ensemble du territoire national ;
- S'assigne comme objectif un plus grand désenclavement économique et social du secteur minier ;
- Il intègre l'ensemble des objectifs et contraintes exposés ci-dessus à travers des dispositions légales écrites sur la base de l'expérience de ces cinq dernières années et le vécu sur le terrain.

Nous présentons, ci-après, les grandes lignes de cette loi:

- 1- Il est solennellement affirmé que les gîtes de substances minérales situés sur le territoire mauritanien constituent des éléments du patrimoine national et que ces gîtes sont la propriété indivise de la Nation tout entière et qu'ils sont inaliénables ;

2- Le principe de précaution en matière de protection de l'environnement est institué ;
3- Le domaine de l'activité minière aura ses couloirs qui lui seront réservés pour ne pas empiéter sur les zones militaires et sur les concessions minières déjà octroyées à des opérateurs industriels nationaux ou étrangers ;
4- L'exercice de l'activité minière artisanale sera de droit réservé exclusivement aux seuls citoyens mauritaniens ;
5- L'activité semi industrielle ne pourra être menée que par une société de droit mauritanien ;
6- L'achat, la vente, la collecte et l'exportation de l'or sont encadrés par la loi et ses textes d'application ;
8- Cette loi confère à MAADEN Mauritanie les prérogatives pour coordonner avec les différents départements ministériels impliqués dans l'exercice de ses activités ;

Promouvoir une exploitation minière artisanale responsable, renforcer la sécurité et les conditions des travailleurs

Horizons Magazine : Vous évoquez souvent la sécurité et la sûreté dans la gestion de l'Agence. Pouvez-vous nous en dire plus sur vos actions en la matière ?

M. Ba Ousmane : Tout à fait. La sécurité des mineurs est au cœur de nos préoccupations. Nous avons réalisé plusieurs campagnes de sensibilisation et de distribution de matériel de protection individuelle. Nous avons également mené des actions de sensibilisation sur les dangers des produits chimiques utilisés dans le traitement du minerai. Toujours dans ce même sillage l'Agence poursuit ses efforts d'encadrement et de renforcement des mesures de sécurité par l'élaboration de cahiers de charge au niveau du management des sites d'exploitation pour responsabiliser les propriétaires de ces sites vis-à-vis de la sécurité de leurs employés. En ce moment nous venons de lancer une étude, avec nos partenaires de la coopération allemande, qui permettra de mettre en place un règlement intérieur et un code de conduite dans les centres de traitement de Maaden.

Horizons Magazine : Le segment de l'exploitation minière semi industrielle présente beaucoup d'opportunités d'investissement pour les mauritaniens, mais celle-ci est confrontée également à de nombreux obstacles, pouvez-vous nous en parler ?

M. Ba Ousmane : Les promoteurs de la petite mine, et les usines de traitements des résidus (Cat F) sont les piliers essentiels sur lesquels la croissance du secteur repose. Or, à la lumière des concertations régulières entreprises avec ces opérateurs, il apparaît que parmi les goulets d'étranglement pesants sur le démarrage effectif de l'activité des petites mines et le développement des catégories F figure l'absence manifeste des avantages fiscaux accordés par le code minier ainsi que le code des investissements. En perspective de la refonte en cours, il est urgent d'intégrer ce secteur Exploitation artisanale, petite mine et semi industrielle pour contribuer à l'encouragement et à la promotion de ce secteur stratégique naissant.

Horizons Magazine : Les ressources minières

sont l'un des piliers essentiels de l'économie nationale, quels sont les projets stratégiques majeurs pour Maaden Mauritanie dans le cours terme ?

M. Ba Ousmane : Dans nos objectifs dans un avenir proche nous prévoyons de finaliser de nombreux projets stratégiques dont la viabilisation au centre et au sud du pays. En effet cette zone concentre une activité minière artisanale anarchique et non maîtrisée. De par la spécificité de la zone, qui est zone agrosylvo pastorale à forte concentration démographique, il est important et urgent que la prise en charge de l'activité se fasse dans les meilleurs délais. Maaden Mauritanie prendra toutes les dispositions nécessaires pour le respect des normes environnementales de sécurité .

Par ailleurs, nous poursuivrons les efforts de formalisation de l'activité artisanale et de développement de la petite exploitation minière. Nous renforcerons notre coopération avec les acteurs du secteur pour une meilleure commercialisation

de l'or. La digitalisation de nos opérations débutera cette année avec pour objectif d'améliorer notre performance et de mieux couvrir l'ensemble des régions minières du pays.

Horizons Magazine : Vous avez mentionné la lutte contre le mercure. Quelles sont les initiatives déjà mises en place pour éliminer l'utilisation de ce produit nocif ?

M. Ba Ousmane : Nous avons commencé à expérimenter des méthodes alternatives à l'usage du mercure, comme l'utilisation de procédés biologiques et chimiques moins dangereux. Les résultats préliminaires des premiers tests sont encourageants. Par ailleurs, nous avons dirigé des campagnes de sensibilisation intensives pour informer les mineurs des dangers du mercure. Notre volonté est de travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement pour appliquer la convention de Minamata qui vise à réduire l'impact environnemental du mercure.

Horizons Magazine : Quels sont les défis dans la mise en œuvre de votre vision stratégiques ?

M. Ba Ousmane : Les défis sont nombreux, mais nous sommes prêts à les affronter. Le principal défi est de garantir la sécurité des mineurs tout en augmentant la production. Il est crucial de sécuriser le circuit de commercialisation de la production artisanale qui reste encore soumis à un trafic dans le marché noir. Il est aussi essentiel de trouver des financements pour nos projets d'élimination de l'utilisation du mercure dans le traite-

Nous prévoyons de finaliser de nombreux projets stratégiques dont la viabilisation au centre et au sud du pays

ment du minerai. Accompagner le développement des projets semi industriels et de la petite exploitation minière est fondamental pour la pérennité du secteur. Enfin, nous devons continuer à améliorer la communication et la coordination avec toutes les parties prenantes pour une mise en œuvre efficace de nos initiatives.

Horizons Magazine : Quelles sont les perspectives de développement du secteur ?

M. Ba Ousmane : Les perspectives du secteur s'inscrivent dans une volonté soutenue d'accélérer la réalisation des besoins et attentes de l'État qui justifient la pertinence de la création de l'Agence (objectifs, statuts, missions et attributions). Nos axes prioritaires reposent sur les objectifs suivants :

1. Sortir des pratiques du secteur informel aux contours difficiles à cerner, impulser une dynamique de formalisation des entreprises et de professionnalisation des acteurs des sous-secteurs d'exploitation artisanale et semi industrielle de l'or ;

2. Promouvoir et impulser une nouvelle dynamique de croissance et de modernisation basée sur : Les préceptes de l'approche « chaîne de valeurs » ; L'efficience et l'efficacité pour faire de MAADEN un véritable levier de production de l'Or

3. Promouvoir une dynamique de développement local intégré afin de partager les bienfaits de ces sous-secteurs aux collectivités et communautés locales à travers une implication participative et responsable ;

4. La poursuite du développement du sous-secteur de l'exploitation semi industrielle de l'or à travers une stratégie de financement et de partenariat (public-privé et privé-privé) pour attirer les investisseurs locaux et internationaux ;

5. La poursuite de l'exécution de la Feuille de route issue des ateliers de capitalisation des acquis et du renforcement des capacités institutionnelles de l'Agence avec discipline ;

6. La poursuite de la mise en œuvre de la transition dans le domaine organisationnel de l'Agence : La digitalisation intégrale des opérations et processus en interne ; Le Renforcement des capacités des équipes pour mieux couvrir les missions ; L'amélioration des performances pour la préservation et l'équilibre financier de Maaden Mauritanie.

7. Promouvoir la garantie du respect des orientations et des dispositions légales et réglementaires établies en matière de souveraineté et préférence nationale (voire contenu local), de responsabilités environnementales et sociétales, de finances publiques, de créations d'emplois et de revenus, de développement intégré, etc.

Horizons Magazine : Un dernier mot pour conclure ?

M. Ba Ousmane : Je voudrais remercier le Président de la République, Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani, pour la confiance et le soutien qu'il accorde à l'Agence Nationale Maaden Mauritanie. Nos réalisations sont le fruit d'un travail collectif qui implique nos collaborateurs, les autorités locales, les investisseurs, et

surtout les mineurs, ceux-là que le Président de la République disait en substance : " Dans l'exploitation artisanale de l'or, les mineurs ont traduit sur le terrain de nobles valeurs car ils ont rejeté la paresse, réuni leurs efforts et réalisé les objectifs attendus d'eux. Ils ont donné le meilleur exemple au citoyen mauritanien ". Ensemble, nous continuerons

à œuvrer pour transformer le secteur minier mauritanien en un levier de développement durable et inclusif pour notre pays.

Je vous remercie. »



بنك الأمانة
Banque El Amana

Une Nouvelle Ère de Proximité Financière pour la Jeunesse Mauritanienne

Mohamed Ahmed Salem BOUNA MOCTAR, Directeur Général de la Banque El Amana (BEA) et Président de la Fédération des Institutions Financières (FIF) de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), a récemment félicité Son Excellence le Président de la République Mohamed Cheikh Ould GHAZOUANI pour sa réélection bien méritée. Il a salué le nouveau mandat du Président GHAZOUANI, clairement orienté vers la jeunesse, et a réaffirmé l'engagement de la BEA à soutenir cette vision.

En tant que dirigeant d'une des banques les plus ancrées dans l'histoire de la Mauritanie, BOUNA MOCTAR a souligné l'importance de répondre à l'appel du Président pour que le secteur privé joue un rôle actif dans l'insertion professionnelle et entrepreneuriale des jeunes Mauritaniens. Selon le Président de la FIF, il est essentiel de créer des opportunités et de fournir les outils nécessaires pour permettre aux jeunes de réussir, soulignant leur rôle crucial dans le développement économique et social du pays.

Dans cette optique, la BEA a lancé le compte inédit "Shebab", spécialement conçu pour répondre aux besoins financiers des jeunes de moins de 35 ans. Cette offre innovante représente un pas significatif vers une inclusion financière plus large et plus accessible pour la nouvelle génération. Une première en Mauritanie, le compte "Shebab" offre une série d'avantages exceptionnels, tels que :

- 0% de frais de tenue de compte
- 0% de frais d'ouverture
- Carte VISA gratuite
- Remboursement des taxes de création d'entreprise via l'application Amanty
- SMS Banking gratuit
- Des conseillers financiers dédié aux jeunes
- Formation en ligne de 10 heures pour les tenants du compte sur la "Responsabilité Financière"

En outre, la Banque El Amana a lancé le projet à niveau majeur de son système de logiciel bancaire pour mieux répondre aux besoins de la jeunesse avec des innovations telles que le WhatsApp Banking. Cette solution permettra aux clients d'effectuer des transactions bancaires directement via l'application de messagerie WhatsApp, offrant ainsi une accessibilité et une commodité sans précédent.

Porté vers un meilleur avenir pour les jeunes, le Directeur Général ajoute : « Je suis convaincu que ces initiatives marqueront le début d'une nouvelle ère de proximité financière pour la jeunesse mauritanienne. La BEA s'engage à poursuivre ses efforts pour créer un environnement financier favorable et stimulant, où chaque jeune peut concrétiser ses ambitions et contribuer au développement du pays. En tant que Président des Institutions Financières, je tiens à réaffirmer notre engagement à répondre à l'appel de Son Excellence le Président la République avec dynamisme et détermination. Nous reconnaissons l'importance cruciale de la jeunesse dans le développement économique et social de notre pays. Il est donc de notre responsabilité de créer des opportunités et de fournir les outils nécessaires pour leur permettre de réussir. »

Mohamed Ahmed Salem BOUNA MOCTAR a également rendu hommage au leadership de Son Excellence le Président Mohamed Cheikh Ould GHAZOUANI, soulignant que la BEA est prête à accompagner cette nouvelle ère de développement pour la jeunesse mauritanienne.





Snim

PROGRAMME STRATEGIQUE D'ENTREPRISE (PSE)

Le temps du changement d'échelle

Le Programme Stratégique d'Entreprise (PSE) de la SNIM vise à positionner l'entreprise en tant que « hub minier régional » au cours des vingt prochaines années. Pour atteindre cet objectif, la SNIM prévoit d'accroître sa capacité de production de minerai de fer, d'augmenter la valeur ajoutée de ses produits et de les diversifier.

Elle vise à doubler sa production de minerai de fer d'ici 2031. Parallèlement, elle prévoit d'installer progressivement des industries manufacturières locales, permettant de transformer 31 % du minerai produit d'ici 2031, avec un objectif de 40 % à l'horizon 2038 et 45 % en 2045.

Cette démarche englobe également l'objectif stratégique d'intégration dans la chaîne de valeur de fabrication de l'acier, par la production de pellets, du DRI (direct reduced iron) et du HBI (hot-briquetted iron).

La disponibilité d'énergies relativement bon marché, comme le gaz naturel et l'hydrogène vert, pourrait bien accélérer la transformation industrielle locale du minerai de fer, projetée par la SNIM.

Par ailleurs, le PSE prévoit d'introduire de la diversification minière dans le portefeuille d'activité de la SNIM, avec la possibilité de production d'autres métaux. D'ici 2031, la SNIM entend augmenter sa production annuelle de 10 millions de tonnes en interne. Cette production supplémentaire proviendra, en grande partie, des projets de F'derick et de Tizerghaf.

Quant aux projets de partenariat, ils contribueront à hauteur de 21,3 millions de tonnes supplémentaires. Il s'agit des projets El Aouj qui produira 11,3 millions de tonnes et Atomai qui fournira 10 millions de tonnes.

L'ambition de faire de la SNIM un hub minier régional relève de la volonté de faire de l'entreprise un centre de référence pour l'activité minière dans la sous-région. Dans ce cadre, il s'agira d'œuvrer à doter la SNIM d'un plateau technique minier et de services connexes, afin de mieux valoriser le potentiel local et de se positionner comme opérateur central dans le développement des ressources minières en Afrique.

Pionnière dans la responsabilité sociétale et le développement des énergies renouvelables, la SNIM œuvre également à faire partie de l'avant-garde des entreprises développant des activités minières responsables et décarbonées.

SNIM: UN POIDS ÉCONOMIQUE NATIONAL MAJEUR (BILAN 2023)

Emplois directs



6 759

Chiffre d'affaires



1,37

milliard de dollars

Contribution aux recettes du budget de l'Etat



14%

Contribution au PIB national



9%

Contribution au volume des exportations



37%